

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 91

1^{er} février 2005

SOMMAIRE

Acacio Promotions S.A., Livange	4368
Acacio S.A., Livange	4368
Alister S.A., Luxembourg	4368
Anglo-Dutch Investment Group, S.à r.l., Luxembourg	4358
AZ Electronic Materials Holdings S.A., Luxembourg	4322
CD Buttek Beim Palais, S.à r.l., Luxembourg	4368
Compass Investment Company II, S.à r.l., Luxembourg	4360
DH 2004, S.à r.l., Luxembourg	4361
EBICA, Employee Benefit International Consulting & Administration S.A., Luxembourg	4358
EBICA, Employee Benefit International Consulting & Administration S.A., Luxembourg	4360
Kalbax, S.à r.l., Luxembourg	4360
Lion Fortune, Sicav, Luxembourg	4321
Mangousta Yachting Charter S.A., Luxembourg	4322
Patate, S.à r.l., Luxembourg	4358
Uniconseils, S.à r.l., Luxembourg	4321
White Mountains (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	4360
White Mountains International, S.à r.l., Luxembourg	4360

UNICONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 60.879.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Signature.

(094502.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

LION FORTUNE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 33.925.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094523.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

MANGOUSTA YACHTING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.543.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon ordinaire au siège social à Luxembourg le 2 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Madame Agnès Augnier de Moussac, chorégraphe, demeurant au 41, boulevard Settimelli Lagar, F-06230 Villefranche-sur-Mer.

Monsieur Arthur Bochno, directeur de sociétés, demeurant au 41, boulevard Settimelli Lagar, F-06230 Villefranche-sur-Mer.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Georges Naline, maître es Sciences Economiques, élisant domicile au 6, rue Jossigny F-77240 Cesson.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le 2 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- EUR) (ou contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de trois administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092044.3/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

**AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. DAVOS 1 S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.143.

In the year two thousand and four, on the fifth of October.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DAVOS 1 S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by notarial deed of the undersigned notary on the twenty-first of July 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The bylaws of the Company have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary on the twenty-third of September 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

The chairman appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Van Hees, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one million one hundred twenty thousand and fifty Euro (EUR 1,120,050.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two new classes of shares to be denominated class A and class C shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

2. Capital increase to the extent of forty thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 40,575.-) in order to raise it from its present amount of one million one hundred twenty thousand and fifty Euro (EUR 1,120,050.-) to one million one hundred sixty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 1,160,625.-) by the issue of twenty-eight thousand five hundred (28,500) new class A shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each and the issue of three thousand nine hundred sixty (3,960) new class C shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

3. Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of new class A shares</i>	<i>Number of new class C shares</i>
Thomas von Krannichfeldt.	14,000	1,722
Ken Greatbatch	10,000	1,033
Sir Denys Henderson.	1,000	574
Werner Interthal	1,000	0
Steven Hannam	1,000	287
Robert Coxon	1,500	344
Total:	28,500	3,960

4. Subscription and full payment of each of the twenty-eight thousand five hundred (28,500) new class A shares in nominal value together with an issue premium per share of one Euro and seventy-five Euro-cent (EUR 1.75) and subscription and full payment of each of the three thousand nine hundred sixty (3,960) new class C shares in nominal value together with an issue premium per share of sixty-four Euro-cent (EUR 0.64) by contribution in cash.

5. Change the company's name from DAVOS 1 S.A. to AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A.

6. Entire restatement of the Company's bylaws

7. Fix the number of directors at eight (8).

8. Appointment with immediate effect of the following persons who are appointed as new directors:

- Mr Thomas von Krannichfeldt, company director, residing at 77 Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, United States of America;

- Mr Robert Easton, company director, residing at 8, Sheffield Terrace, London W8 7NA, United Kingdom;

- Mr Gregor Boehm, company director, residing at Hauschildstrasse 4, D-81477 Munich, Germany;

- Mr Werner Interthal, company director, with professional address at Rheingaustrasse 190, D-65203 Wiesbaden, Germany;

- Mrs Zeina Mansour, company director, residing at 48 Iverna Court, London W8 6TS, United Kingdom.

9. Qualify the following persons as «Investor Directors» as defined by article 19.2. of the Articles of Incorporation

- Mr Robert Easton, prenamed;

- Mr Gregor Boehm, prenamed.

10. Appoint Mr Robert Easton, prenamed as Chairman of the Board.

11. Fix the term at the annual meeting of shareholders of the year 2004.

12. Decision that the board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

13. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to create two new classes of shares to be denominated class A and class C shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (EUR 1.25) each.

Second resolution

The meeting resolved to increase the share capital to the extent of forty thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 40,575.-) in order to raise it from its present amount of one million one hundred twenty thousand and fifty Euro (EUR 1,120,050.-) to one million one hundred sixty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 1,160,625.-) by the issue of twenty-eight thousand five hundred (28,500) new class A shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (EUR 1.25) each and the issue of three thousand nine hundred sixty (3,960) new class C shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (EUR 1.25) each.

Third resolution

The existing shareholders resolved to agree to the following subscriptions:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of new class A shares</i>	<i>Number of new class C shares</i>
Thomas von Krannichfeldt.	14,000	1,722
Ken Greatbatch	10,000	1,033
Sir Denys Henderson.	1,000	574
Werner Interthal	1,000	0
Steven Hannam	1,000	287
Robert Coxon	1,500	344
Total:	28,500	3,960

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mr Thomas von Krannichfeldt, Mr Ken Greatbatch, Sir Denys Henderson, Mr Werner Interthal, Mr Steven Hannam and Mr Robert Coxon all represented by Nicolas Cuisset, prenamed, by virtue of six proxies established in September 2004. The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Mr Thomas von Krannichfeldt, Mr Ken Greatbatch, Sir Denys Henderson, Mr Werner Interthal, Mr Steven Hannam and Mr Robert Coxon, prenamed, through their proxyholder declared to subscribe to and pay in all the twenty-eight thousand five hundred (28,500) new class A shares in nominal value together with an issue premium per share of one Euro and seventy-five Euro Cent (EUR 1.75) and all the three thousand nine hundred sixty (3,960) new class C shares in nominal value together with an issue premium per share of sixty-four Euro Cent (EUR 0.64), by contribution in cash of ninety-two thousand nine hundred eighty-four Euro and forty Euro Cent (EUR 92,984.40) as follows:

Shareholder	Class A	shares	Class C	shares	Total
	Number	Share	Number	Share	
	of shares	Premium	of shares	Premium	Euro
		EUR 1.75		EUR 0.64	
		per share		per share	
Thomas von Krannichfeldt	14,000	24,500.00	1,722	1,102.08	45,254.58
Ken Greatbatch	10,000	17,500.00	1,033	661.12	31,952.37
Sir Denys Henderson	1,000	1,750.00	574	367.36	4,084.86
Werner Interthal	1,000	1,750.00	0	0.00	3,000.00
Steve Hannam	1,000	1,750.00	287	183.68	3,542.43
Bob Coxon	1,500	2,625.00	344	220.16	5,150.16
	28,500	49,875.00	3,960	2,534.40	92,984.40

The amount of ninety-two thousand nine hundred eighty-four Euro and forty Euro Cent (EUR 92,984.40) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

The meeting resolved to change the name of the company from its current name DAVOS 1 S.A. to AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A.

Fifth resolution

The meeting resolved to restate the bylaws of the company which shall henceforth read as follows:

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter a company in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

1.2 The Company exists under the name of AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board. Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the Board.

2.2 If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country until the complete cessation of these extraordinary circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices. One of the executive bodies of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third parties.

Art. 3. Object

3.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, including but not limited to Preferred Equity Certificates («PECS»). It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, related directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all respects as described above.

3.3 The objects specified in the preceding paragraph shall be construed in the widest sense so as to include any activity or purpose which is related, incidental, or conducive thereto.

3.4 In pursuing its objects, the Company shall also take into account the interests of the group of companies and enterprises with which it is affiliated.

Art. 4. Duration

The Company is constituted for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed capital of the Company is fixed at one million one hundred sixty thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 1,160,625.-) divided into:

- twenty-eight thousand five hundred (28,500) class A ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («A Ordinary Shares»)
- eight hundred ninety-six thousand forty (896,040) class B ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («B Ordinary Shares»)
- three thousand nine hundred sixty (3,960) class C ordinary shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each («C Ordinary Shares»)

Art. 6. Modification of corporate capital

6.1 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at eighty-nine thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 89,375) and is subject to the specific limits and conditions set out under paragraphs 6.3 to 6.6.

6.2 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Association as set forth in Article 35.

6.3 Subject to Article 21.3.1, the share capital may be increased by an amount of eighty-nine thousand three hundred seventy five Euro (EUR 89,375) at the initiative of the Board in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing seventy-one thousand five hundred (71,500) new A Ordinary Shares with a par value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share to certain Managers, it being understood that:

6.3.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 28 September 2004, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders;

6.3.2 the Board may waive the preferential right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new A Ordinary Shares created pursuant to article 6.3;

6.3.3 the Board is authorised to issue the new A Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription may be reserved to the Management Members.

6.4 The Board is authorised to do all things necessary to amend Articles 5 and 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 6.3; the Board is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore the Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.5 Furthermore the Board is authorised, as set forth in the preceding sections to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board. The Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 Subject to the powers granted to the Board pursuant to the authorised share capital clause contained in this Article 6, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General meeting of shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

6.7 The Company shall not, save to the extent permitted by law, grant security, give price guarantees or in any other way commit itself or declare itself to be jointly or severally liable with or for others, with a view to enabling third parties to subscribe for or acquire Shares in its capital.

6.8 Each time the Board shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as amended in order to reflect the result of such action.

Art. 7. Payments

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares

The Shares in the Company are in registered form.

Art. 9. Share premium, Capital reduction and redemption of shares

9.1 In the books of the Company one or more separate premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares. Payments from this reserve may be made only on a resolution of the general meeting of shareholders.

9.2 By a resolution adopted unanimously at a meeting where the entire issued share capital of the Company is present or represented, the general meeting of shareholders may join one or more premium reserves maintained in accordance with paragraph 9.1 of this Article 9.

9.3 Subject to Articles 20 and 35, the general meeting of shareholders may resolve to reduce the share capital of the Company by means of withdrawing Shares or by reducing the nominal value of Shares by way of an amendment of these Articles of Association, to the extent and under the terms permitted by any applicable law and in particular article 69 of the 1915 Law. The general meeting of shareholders may determine that a resolution to withdraw Shares with repayment shall only refer to a certain percentage of the Shares; in that case the Board shall draw lots to determine the numbers of Shares that shall actually be withdrawn.

9.4 Holders of Shares are entitled to receive notice of and to attend and speak at general meetings of the Company. Holders of Shares may vote at general meetings of the Company on the basis that each such holder has one vote for each Share held.

9.5 The A Ordinary Shares may be redeemed pursuant to the provisions of Article 49-2 of the 1915 Law.

9.6 The B Ordinary Shares and the C Ordinary Shares are stipulated redeemable pursuant to Article 49-8 of the 1915 Law. They shall be redeemed in accordance with the provisions set forth in Article 18.

Art. 10. Register of shareholders and rights of pledge and usufruct

10.1 The Board shall keep a register in which the name and address of each Shareholder shall be recorded, together with the number of Shares issued to him and the amount paid up on each Share.

10.2 The register shall also record the names and addresses of persons notified to the Company to have a right of pledge or a right of usufruct on those Shares, indicating whether the voting rights attaching to the Shares are vested in such persons.

10.3 Each Shareholder, pledgee and usufructuary shall be required to ensure that his address is known to the Company.

10.4 Each and any release from liability granted in respect of calls not yet paid shall be recorded in the share register, as will the date of delivery in the event of delivery of Shares which are not fully paid up.

10.5 The Board shall ensure that the register is kept up to date at all times in compliance with article 40 of the 1915 Law. All entries shall be signed by a member of the Board or by a person authorised in relation thereto by the Board.

10.6 At the request of a Shareholder, a pledgee or a usufructuary, the Board shall supply free of charge extracts from the share register relating to the Shares to which the applicant has rights.

10.7 If the Shares are the subject of usufruct or pledge the extract shall state who has the rights set out in paragraphs 10.9 and 10.10 of this Article 10.

10.8 The register shall be made available by the Board at the head office of the Company for inspection by the Shareholders, by pledgees and usufructuaries who have been granted the rights set out in paragraphs 10.9 and 10.10 of this Article 10.

10.9 Shares may be the subject of usufruct, if the terms of the usufruct and - in case of assignment of the usufruct - the assignment of usufruct, have been approved by the general meeting of shareholders.

10.10 Shares may be the subject of a pledge. The provisions of paragraph 9 of this Article 10 shall be of corresponding application in respect of pledges.

Art. 11. Multiple beneficiaries

11.1 If a Share or a right under a pledge or usufruct is owned by more than one person, such joint owners may only be represented towards the Company by one person appointed by them for that purpose. Notice of such appointment shall be given forthwith to the Board in writing.

11.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 12. Compulsory transfer

12.1 Without prejudice of the provisions set forth in the Investment Agreement, Article 12 applies when an employee or director of or consultant to any member of the Group who:

12.1.1 is an A Ordinary Shareholder; and/or

12.1.2 has transferred A Ordinary Shares to a Family Member or Family Trust, is declared bankrupt or ceases for any reason to be an employee or director or consultant of any member of the Group and is not continuing to be an employee or director of any other member of the Group.

12.2 Within three months after the Termination Date, an Investor Director may serve notice (the «Sale Notice») on the A Ordinary Shareholder (or his personal representatives in the event of his death) and/or the relevant Family Member and/or each trustee of his Family Trust (each a «Compulsory Seller» and together the «Compulsory Sellers») requiring such person to offer some or all of the A Ordinary Shares (other than the Vested Proportion) of which such person is the registered holder or to which he is entitled whether as a result of his holding of A Ordinary Shares or otherwise (the «Sale Shares») to any person or persons approved by the Investor Directors (each an «Offeree»). The Sale Notice may reserve to the Investor Directors the right to finalise the identity of the Offeree(s) once the price for the Sale Shares has been agreed or certified.

12.3 The Sale Shares shall be transferred by the Compulsory Seller to the Offeree free from all Encumbrances and together with all rights attaching to the Sale Shares on the terms set out in this Article 12.

12.4 The price for each Sale Share (the «Sale Price») shall be the price agreed between the Compulsory Seller and the Investor Directors or, if they do not agree a price within 14 days of the date of the Sale Notice, the price certified by the Auditors or at the discretion of the Investor Directors, the Valuer, acting as experts and not as an arbitrators, to be:

12.4.1 the lower of (1) the Issue Price of the Sale Share (or where the Sale Shares were originally acquired by the Compulsory Seller by way of transfer rather than allotment, the lower of the Issue Price and the amount paid by such Compulsory Seller on a transfer) and (2) Market Value of a Sale Share on the Termination Date if the Compulsory Seller is a Category 1 Leaver; or

12.4.2 the Issue Price of a Sale Share (or where the Sale Shares were originally acquired by the Compulsory Seller by way of transfer rather than allotment, the lower of the Issue Price and the amount paid by such Compulsory Seller on a transfer) on the Termination Date if the Compulsory Seller is a Category 2 Leaver.

The Auditors, or at the discretion of the Investor Directors, the Valuer, shall be instructed to certify the price as soon as possible after being instructed by the Company to do so and their decision shall be final and binding on the parties (save in the case of fraud or manifest error). The costs of the Auditors (or the Valuer as applicable) shall be paid by the Company.

12.5 Within 7 days of the Sale Price being agreed or certified:

12.5.1 the Company shall notify the Compulsory Seller of the name and address of the Offeree and the number of Sale Shares to be offered to such person; and

12.5.2 the Company shall serve notice on the Offeree specifying:

(a) the number of Sale Shares on offer to him;

(b) the Sale Price; and

(c) the date, between 14 and 21 days after the date of the notice, on which the sale and purchase of the Sale Shares is to be completed (the «Completion Date»).

12.6 The Compulsory Seller shall deliver to the Company a duly executed share transfer (in a form agreed by the Board) together with the share certificate(s) in respect of the Sale Shares (or an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board) by the Completion Date. On the Completion Date the Company shall pay the aggregate Sale Price due to the Compulsory Seller, on behalf of the Offeree, to the extent the Offeree has put the Company in the requisite funds. Such payment shall be made in a manner to be agreed between the Company and the Compulsory Seller or, in the absence of such agreement, by cheque to its registered address. The Company's receipt for the aggregate Sale Price shall be a good discharge to the Offeree. The Company shall hold the aggregate Sale Price for the Compulsory Seller without any obligation to pay interest.

12.7 If a Compulsory Seller fails to comply with his obligations pursuant to paragraph 12.6, the Board may (and shall if requested by the Investor Directors) authorise any director to execute, complete and deliver in the name of and as agent for the Compulsory Seller a transfer of the Sale Shares to the relevant Offeree to the extent the Offeree has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the aggregate Sale Price for the Sale Shares offered to him. The Board shall then authorise registration of the transfer. The defaulting Compulsory Seller shall surrender to the Company his share certificate(s) (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form reasonably satisfactory to the Board) for the Sale Shares whereupon he shall be entitled to the aggregate Sale Price for the Sale Shares transferred by him.

12.8 «Category 1 Leaver» means any person who is not a Category 2 Leaver.

12.9 «Category 2 Leaver» means a person whose contract of employment is terminated by reason of wrongful dismissal, death, permanent ill health or disability or retirement at normal retirement age or any person who the Investor Directors determine in their absolute discretion to be such a Category 2 Leaver.

12.10 Unless the Investor Directors stipulate otherwise in writing, the Compulsory Seller shall, in respect of any shares held by a Compulsory Seller on the Termination Date (and any shares issued to a Compulsory Seller after the Termination Date whether by virtue of the exercise of any right or option granted or arising by virtue of the holding of the Sale Shares by the Compulsory Seller) promptly execute all documents required to appoint the Investor Directors as its proxy to attend and vote at any general meeting of the Company and the Compulsory Seller undertakes not to attend any such general meeting for which the proxy is required to be executed. Such obligation to execute such proxies shall cease once the relevant «A» Ordinary Shareholder can no longer be bound to sell the Relevant Shares pursuant to this paragraph 12.10.

12.11 No A Ordinary Shares to which this clause applies shall be transferred pursuant to Article 14 until the relevant A Ordinary Shareholder can no longer be bound to sell them under this Article 12.

12.12 An A Ordinary Shareholder who ceases to be an employee of or director of any member of the Group and is a Category 2 Leaver shall retain the Vested Proportion of his A Ordinary Shares.

Art. 13. Provisions applying on every transfer of «A», «B» and «C» ordinary shares

13.1 The Company shall not register a transfer of A Ordinary Shares, B Ordinary Shares or C Ordinary Shares unless:

13.1.1 the transfer is permitted by Article 14 or 15 (without prejudice to the provisions of the Investment Agreement), or (ii) has been made in accordance with Articles 12, 16 or 17, and

13.1.2 the proposed transferee has entered into a deed of adherence to the Investment Agreement.

13.2 The A Ordinary Shareholders and the C Ordinary Shareholders are not entitled to transfer A Ordinary Shares or C Ordinary Shares unless the transfer is permitted by Article 14 or has been made in accordance with Articles 12, 16 or 17.

13.3 The B Ordinary Shareholders are not entitled to transfer B Ordinary Shares unless the transfer is permitted by Article 15 or has been made in accordance with Articles 16 and 17.

13.4 For the purpose of ensuring that a transfer of A Ordinary Shares, B Ordinary Shares or C Ordinary Shares is permitted under these Articles or that no circumstances have arisen whereby a notice is required to be or ought to have been given under these Articles or that an offer is required to be or ought to have been made pursuant to Article 16.3.1, the Board may, and shall if so requested by an Investor Director, require any shareholder to procure that such person as the Board or the Investor Director may reasonably believe to have information relevant to such purpose, provides the Company with such information and evidence as the Board (or the Investor Director) may think fit regarding any matter which they deem relevant to such purpose. Pending the provision of any such information the Company shall be entitled to refuse to register any relevant transfer.

13.5 B Ordinary Shares may be transferred with or without any PECS held by the transferor and if B Ordinary Shares are transferred with PECS, such PECS may be transferred in any proportion.

13.6 C Ordinary Shares must always be transferred with a proportionate amount of PECS held by the transferor.

Art. 14. Transfer restrictions for A ordinary shareholders and C ordinary shareholders

14.1 Without prejudice to the restrictions set forth in the Investment Agreement, no A Ordinary Share or C Ordinary Share may be transferred other than:

14.1.1 with the prior written consent of the Investor Directors;

14.1.2 to a Family Member or Family Trust;

14.1.3 when required by Article 12;

14.1.4 to the personal representatives of an A Ordinary Shareholder or C Ordinary Shareholder who has died and who was a director or officer or an employee of any member of the Group once the A Ordinary Shareholder's and C Ordinary Shareholder's personal representatives can no longer be bound to sell those shares pursuant to Article 12;

14.1.5 in acceptance of an offer by a proposed transferee made under Article 16;

14.1.6 when required by Article 17; or

14.1.7 to the Company in accordance with the provisions of the 1915 Law.

14.2 If a person to whom A Ordinary Shares have been transferred pursuant to Article 14.1 ceases to qualify as a Family Member, that person shall as soon as it becomes aware of the same notify the Investor Directors in writing and shall transfer the A Ordinary Shares or C Ordinary Shares to the original transferor or at the original transferor's election, to a Family Member, or a Family Trust, of the original transferor.

14.3 Subject always to Article 14.4, any transfer or purported transfer of A Ordinary Shares or C Ordinary Shares in breach of this Article 14 shall be void and shall have no effect and the provisions of Article 13.1 shall apply to it.

14.4 If an A Ordinary Shareholder or C Ordinary Shareholder fails to comply with its obligations under Article 14.2, the Board may (and shall, if requested by the Investor Directors) authorise any director to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that shareholder a transfer of the A Ordinary Shares and C Ordinary Shares which complies with Article 14.2 respectively. Subject to due stamping, the Board shall authorise registration of such transfer(s), after which the validity of such transfer shall not be questioned by any person. Each defaulting shareholder shall be obliged to surrender his share certificate(s) relating to the A Ordinary Shares and C Ordinary Shares transferred on his behalf (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) to the Company.

Art. 15. Transfer restrictions for B ordinary shareholders

No B Ordinary Share may be transferred other than:

15.1 with the written consent of the holders of 50% or more of the B Ordinary Shares in issue;

15.2 in the case of a B Ordinary Shareholder which is an undertaking, to a group undertaking of the transferor if the transferee gives an undertaking to the Company that if the transferee is to cease to be a group undertaking of the transferor, all its shares in the Company will, before the cessation, be transferred to another group undertaking of the original transferor;

15.3 in the case of a B Ordinary Shareholder which holds B Ordinary Shares by or on behalf of a Fund:

15.3.1 to another nominee or trustee for, or general partner of, the Fund and any B Ordinary Shares held by a nominee or trustee for such a Fund may be transferred to that Fund or to another nominee or trustee for such a Fund; or;

15.3.2 on a distribution in kind under the constitutive documents of the Fund, to the partners in or holders of units in, or to shareholders of, participants in or the holders of other interests in such Fund (or to a nominee or trustee for any such partners, holders, members or investors and any B Ordinary Shares held by any nominee or trustee for such holders, partners, members or investors may be transferred to such holders, partners, members or investors or to another nominee or trustee for such holders, partners, members or investors; or

15.3.3 to another Fund which is advised or managed by the same adviser or manager or by another member of the same wholly owned group of such manager or adviser or to a nominee or trustee for such a Fund.

15.4 in the case of a B Ordinary Shareholder which holds B Ordinary Shares as a nominee, to the person on whose behalf it holds such shares as nominee or to another person acting as nominee of such person.

15.5 in the case of a B Ordinary Shareholder which is an investment trust (as defined in The Listing Rules of the UK Listing Authority) whose shares are listed on the LSE to another such investment trust which is also managed by the manager of the B Ordinary Shareholder;

15.6 to a Co Investment Scheme;

15.7 in the case of a Co Investment Scheme which holds B Ordinary Shares through another undertaking to:

15.7.1 another undertaking which holds or is to hold shares for the Co Investment Scheme; or

15.7.2 the officers, employees or partners entitled to the B Ordinary Shares under the Co Investment Scheme;

15.8 on and after Listing;

- 15.9 in acceptance of an offer by a proposed transferee made under Article 16;
- 15.10 when required by Article 17; or
- 15.11 to the Company in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Art. 16. Tag along rights

16.1 This clause applies in circumstances other than those referred to in Article 16.2 when a transfer of B Ordinary Shares (whether through a single transaction or a series of related transactions) would, if registered, result in a person and any other person:

16.1.1 who is connected to him; or

16.1.2 with whom he is acting in concert;

(each being «a member of the purchasing group») holding or increasing a holding of Ordinary Shares carrying the right to 50% or more of the total number of votes which may be cast on a poll at a general meeting of the Company.

16.2 This Article 16 does not apply if the transfer of B Ordinary Shares is permitted by Article 15.2 to 15.11 (inclusive).

16.3 No transfer to which this Article applies may be made or registered unless:

16.3.1 the proposed transferee has made an offer in writing (the «Offer») to buy all the other Ordinary Shares (including any Ordinary Shares which may be allotted during the offer period or upon the Offer becoming unconditional pursuant to the exercise or conversion of options over or rights to subscribe for securities convertible into Ordinary Shares in existence at the date of such Offer) on the terms set out in Articles 16.5 and 16.6 (if applicable) (unless, in the case of a particular Ordinary Shareholder less favourable terms are agreed by such Ordinary Shareholder in writing) and the Offer is or has become wholly unconditional; and

16.3.2 any principal amounts together with accrued interest (after deduction of any tax required by law so to be deducted) outstanding under the PECS Instrument have been repaid.

16.4 Any transfer of Ordinary Shares pursuant to this clause shall not be subject to any other restrictions on transfer contained in the remaining clauses.

16.5 The terms of the proposed transferee's Offer shall be that:

16.5.1 the Offer shall be open for acceptance for at least 21 days and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the offer and within the period during which it is open for acceptance;

16.5.2 the consideration for each A Ordinary Share, B Ordinary Share and each C Ordinary Share shall be the highest consideration offered for any A Ordinary Share, B Ordinary Share or C Ordinary Share in the previous 6 months up to the date of the Offer (exclusive of costs).

Such offer shall include an undertaking by the offeror that neither it nor any person acting by agreement or understanding with it has entered into more favourable terms as to consideration or has agreed more favourable terms as to consideration with any other member for the purchase of Ordinary Shares.

16.6 The proposed transferee's Offer may be conditional on the Offer resulting in members of the purchasing group holding or increasing their aggregate shareholding to a specified proportion of the A Ordinary Shares, B Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares in issue.

16.7 Any dispute on the appropriate consideration for an A Ordinary Share, B Ordinary Share or a C Ordinary Share required under Article 16.5 shall be referred by the Company to the Auditors, or at the direction of the Investor Directors, the Valuer, acting as an expert and not as an arbitrator. The decision of the Auditors (or the Valuer as applicable) shall be final and binding on the parties (save in the case of fraud or manifest error). The Auditors' (or the Valuer's as applicable) terms of reference shall be to determine the matters in dispute within 10 days of their appointment and the parties shall each provide the Auditors (or the Valuer as applicable) with all information relating to the consideration which the Auditors (or the Valuer as applicable) reasonably require and the Auditors (or the Valuer as applicable) shall be entitled (to the extent they consider it appropriate) to base their determination on such information. The proposed transferee shall pay half the Auditors' (or the Valuer's as applicable) costs and the holders of the Ordinary Shares disputing the amount of the appropriate consideration with the proposed transferee shall pay the other half.

16.8 The Company shall notify the holders of the Ordinary Shares of the terms of any offer extended to them pursuant to Article 16.5 forthwith upon receiving notice of the same from the proposed transferee whereupon any holder of Ordinary Shares (a «Selling Shareholder») who wishes to transfer Ordinary Shares to the proposed transferee pursuant to the terms of the offer shall serve notice on the Company (the «Transfer Notice») at any time before the proposed transferee's offer ceases to be open for acceptance (the «Closing Date») stating the number of shares it wishes to transfer (the «Transfer Shares»).

16.9 The Selling Shareholder may specify in the Transfer Notice that the Transfer Shares can only be transferred if a specified proportion of all A Ordinary Shares, B Ordinary Shares and/or C Ordinary Shares in issue are transferred at the same time, in which case no Transfer Shares can be sold if the Offer is not accepted in respect of Ordinary Shares representing such specified proportion.

16.10 The Transfer Notice shall make the Company the agent of the Selling Shareholder for the sale of the Transfer Shares on the terms of the proposed transferee's offer and on any terms specified in the Transfer Notice, together with all rights attached and free from Encumbrances.

16.11 Within 3 days after the Closing Date:

16.11.1 the Company shall notify the proposed transferee in writing of the names and addresses of the Selling Shareholders who have accepted the offer made by the proposed transferee;

16.11.2 the Company shall notify each Selling Shareholder in writing of the number of Transfer Shares which he/it is to dispose of and the identity of the transferee; and

16.11.3 the Company's notices shall state the time and place, between 7 and 14 days after the Closing Date, on which the sale and purchase of the Transfer Shares held by each Selling Shareholder is to be completed.

16.12 If any Selling Shareholder does not transfer his respective Transfer Shares in accordance with Article 16.11 the Board may (and shall, if requested by the Investor Directors) authorise any director to execute, complete and deliver in the name of and as agent for the Selling Shareholder a transfer of the Transfer Shares to the relevant member of the purchasing group against receipt by the Company of the consideration for each Sale Share. The Company shall hold such consideration as agent for the Selling Shareholder without any obligation to pay interest. The Company's receipt of the consideration shall be a good discharge to the relevant member of the purchasing group. The directors shall then authorise registration of the transfer subject to due stamping. The defaulting Selling Shareholder shall surrender to the Company its share certificate (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) for the Transfer Shares to be transferred by him whereupon (but not before) the defaulting Selling Shareholder shall be entitled to the consideration for the relevant Transfer Shares, without interest.

16.13 For the avoidance of doubt, «consideration» for the purposes of Article 16.4 above:

(i) subject always to the terms of Article 16.5.2 shall be construed as meaning the value or worth of the consideration regardless of the form of the consideration; and

(ii) shall exclude any offer to subscribe or acquire any share or debt instrument in the capital of any member of the purchasing group made to an Ordinary Shareholder if:

(a) such offer to subscribe or acquire is an alternative (whether in whole or in part) or in addition to the consideration offered in money or money's worth; and

(b) the consideration offered to all Ordinary Shareholders in money or money's worth is of itself on bona fide arms length commercial terms in accordance with Article 16.1.

16.14 The Ordinary Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 16.12 is necessary as security for the performance by the Selling Shareholder(s) of their obligations under this Article 16.

Article 16. 9 shall not apply to any transfer of Ordinary Shares made in accordance with this Article 16. Any transfer of Ordinary Shares made in accordance with this Article 16 shall not be subject to any other restrictions on transfer contained in the Investment Agreement.

Art. 17. Drag along rights

17.1 If any transfers of B Ordinary Shares pursuant to Article 15.1 (provided such transfer is on bona fide arms length commercial terms) and/or Article 16 result in members of the purchasing group holding or increasing their shareholding to 50 per cent. or more of the B Ordinary Shares in issue, the members of the purchasing group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each other shareholder holding Ordinary Shares (each a «Minority Shareholder»), require each Minority Shareholder to transfer all the Ordinary Shares held by him (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto) to one or more persons identified in the Compulsory Purchase Notice (each an «Offeree») at the consideration specified in Article 16.5 on the date specified in the Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date») being not less than 7 days after the date of the Compulsory Purchase Notice.

17.2 The shares subject to the Compulsory Purchase Notices shall be sold and purchased in accordance with the following provisions, namely:

17.2.1 on or before the Completion Date each Minority Shareholder shall deliver to the Company duly executed form of transfer agreement in a form determined by the Board for the Ordinary Shares which are the subject of the Compulsory Purchase Notice and which are held by them (the «Minority Shares»), together with the relevant share and PECS certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board). Subject always to receipt thereof, on the Completion Date (but to the extent only that the Offerees have put the Company in the requisite funds) the Company shall pay the Minority Shareholders, on behalf Offeree the price for the Minority Shares held by them, to the extent only that the Offerees have put the Company in requisite cleared funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Offerees. Payment to the Minority Shareholder shall be made in such manner as is agreed between the Company and the Minority Shareholder and in the absence of agreement by cheque to the postal address notified to the Company by each Minority Shareholder and, in default of such notification, to the Minority Shareholder's last known address. The Company shall hold any funds received from the Offerees as agent for the Minority Shareholders without any obligation to pay interest;

17.2.2 to the extent that the Offerees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the aggregate price due for the Minority Shares, the Minority Shareholders shall be entitled to the return of the transfer agreements and share certificates (or appropriate indemnities) for the relevant Minority Shares and the Minority Shareholders shall have no further obligations under this clause in respect of those Minority Shares; and

17.2.3 if a Minority Shareholder fails to deliver duly executed transfer agreements for the Minority Shares held by him to the Company by the Completion Date, the Board may (and will if so requested by the Investor Director) authorise any director to execute, complete and deliver in the name of and as agent for the Minority Shareholder a transfer of the Minority Shares to each Offeree to the extent that the Offeree has, by the Completion Date, put the Company in requisite cleared funds to pay for the Minority Shares offered to him. The Board shall then authorise registration of the transfer subject to due stamping. The defaulting Minority Shareholders shall surrender to the Company his share certificate (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board) for the Minority Shares formerly held by him whereupon (but not before) he shall be entitled to the price for the Minority Shares formerly held by him, without interest.

17.3 Whilst this clause applies to the Ordinary Shares of a Minority Shareholder, those shares may not be transferred otherwise than under this Article.

17.4 If any Ordinary Shares are issued by the Company to any Minority Shareholders within 6 months of the date of the Compulsory Purchase Notices, the members of the purchasing group shall be entitled to serve an additional notice (a «Further Compulsory Purchase Notice») on each holder of such shares requiring them (the «Subsequent Shares») to sell all their Subsequent Shares to one or more persons identified in the Further Compulsory Purchase Notice at the

consideration specified in Article 16.5. The provisions of Article 17.2 shall apply to the Subsequent Shares mutatis mutandis provided that:

17.4.1 references in Article 17.1 to the «Compulsory Purchase Notice(s)» shall be to the «Further Compulsory Purchase Notice(s)»; and

17.4.2 references in Article 17.2 to the «Ordinary Share(s)» shall be to the «Subsequent Share(s)».

17.5 On the Completion Date the Company shall repay all amounts outstanding under the PECS Instrument in accordance with Article 16.3.2 and the terms of the PECS Instrument.

17.6 The Ordinary Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 17.2.3 is necessary as security for the performance by the Minority Shareholders of their obligations under this Article 17.

Art. 18. Ratchet

18.1 In this Article 18:

18.1.1 «Exit Date» means the date on which an Exit takes place;

18.1.2 «Exit Event» means an Exit or a solvent winding up or dissolution of the Company (a «Winding Up»);

18.1.3 «Exit Value» means:

(a) in the case of a Listing, the result of AxB;

(i) where «A» means the price per share in Euro or such other currency at which ordinary shares in the Company are sold, offered or placed in connection with the Listing (in the case of an offer for sale, being the underwritten price or, if an offer for sale by tender, the striking price under such offer or, in the case of a placing, the price at which shares are sold under the placing); and

(ii) «B» means the number of ordinary shares in issue at the time of such Listing, but excluding any shares issued for the purpose of raising additional or replacement capital for the Company as part of the Listing arrangements (including without limitation, whether in order to finance the repayment of loans or loan capital);

(b) in the case of a Sale:

(i) if the ordinary share capital of the Company is to be sold by private treaty (as distinct from a public offer) and the consideration is a fixed cash sum payable (after the expenses, fees and tax payable by the Company), in full on completion of the acquisition of 100% of the ordinary share capital, such cash sum;

(ii) if the Sale is pursuant to a public cash offer (or public offer accompanied by a cash alternative), the cash consideration or cash alternative price of 100% of the ordinary share capital to shareholders (after expenses fees and tax payable by the Company) in respect of the acquisition of 100% of the ordinary share capital, such cash sum;

(iii) if the acquisition is by private treaty or public offer and the consideration is the issue of securities (not accompanied by a cash alternative):

(1) if the securities rank *pari passu* with a class of securities already admitted to trading by the UKLA or dealt in on a recognised investment exchange (in the case of a sale by private treaty) the value attributed to such consideration (after expenses, fees and tax payable by the Company) in the related sale agreement for the terms of such offer, or, in the case of a sale following a public offer or failing any such attribution in the related sale agreement, by reference to the value of such consideration determined by reference to the average middle market quotation of such securities over the five business days prior to the day on which the offer for or intention to acquire the Company is first announced by the proposed purchaser (in either case, after expenses, fees and tax payable by the Company); or

(2) if the securities are not of such a class, the value of such security as determined by the Ratchet Expert (as defined in Article 18.8) in a certificate obtained for the purpose and addressed to the Ordinary Shareholders; and

(iv) to the extent that the Sale includes an element of deferred consideration or consideration held in escrow, its value shall be the present value of such deferred consideration based on a discount rate of 15% per annum, or, failing which as determined and certified by the Ratchet Expert as referred to in Article 18.8;) and

(v) to the extent that the Sale includes an element of contingent consideration which can only be ascertained by reference to the achievement of future targets set out in the sale agreement or consideration which is held in escrow and will not be released to the selling shareholders until after the date of the Sale, such consideration shall be disregarded for the purposes of the calculation of the Exit Value;

(c) in the case of a Winding Up the amount of cash distributed to Ordinary Shareholders (after expenses, fees and tax payable by the Company).

18.1.4 «Investment Cost» means:

(a) EUR 1,693,516 subscribed for 896,040 B Ordinary Shares;

(b) EUR 89,662,500 subscribed for the PECS; and

(c) the aggregate of all additional amounts invested, advanced or committed after the date of this Agreement by the Investors in or in respect of any member of the Group whether by way of share capital, loan, loan capital or any other form of commitment including by way of any guarantee of any member of the Group's obligations and including any commitment to invest (the commitment shall be included as an Investment Cost from the date on which the commitment is entered into by the relevant member of the Group).

18.1.5 «Investor Proceeds» means the amount of the Exit Value pursuant to the Exit Event which is attributable to the Investors plus the total net amount of all cash received by the Investors from or commitments released by the Company or any member of the Group as:

(i) a distribution or dividend;

(ii) a return of capital; and

(iii) repayment of principal and interest on amounts loaned

less all costs and expenses incurred or to be incurred by the B Ordinary Shareholders in connection with the Exit Event (including legal fees, commissions, transfer costs and any other third party fees and expenses payable by the Investors).

18.2 This Article 18 shall only apply if the Investor Proceeds are or will be on an Exit Date equal to or greater than three times the Investment Cost.

18.3 Subject to Article 18.2, immediately before but conditionally on an Exit Event taking place such number of B Ordinary Shares and C Ordinary Shares shall be redeemed so that the number of A Ordinary Shares in issue immediately following the redemption expressed as a percentage of the total Ordinary Shares in issue immediately following the redemption is equal to the percentage referred to in Article 18.4 (the «A Ordinary Shares Percentage»).

18.4 The A Ordinary Share Percentage shall be calculated such that if the Investor Proceeds are equal to three times the Investment Cost the number of A Ordinary Shares in issue expressed as a percentage of the total number of Ordinary Shares in issue immediately following the redemption set out in Article 18.3 shall be 10 per cent rising on a straight-line basis to 15 per cent. if the Investment Proceeds are equal to or greater than four times the Investment Cost.

18.5 For the avoidance of doubt, if the Investor Proceeds do not equal or exceed three times the Investment Cost, no B Ordinary Shares and C Ordinary Shares shall be redeemed.

18.6 When only some of the B Ordinary Shares and C Ordinary Shares are being redeemed, the redemption shall take place in proportion as nearly as possible to each B Ordinary Shareholder's and C Ordinary Shareholder's holding of B Ordinary Shares and C Ordinary Shares.

18.7 For the purposes of this Article 18.7, the number of B Ordinary Shares and C Ordinary Shares to be redeemed shall be determined by holders of not less than 50% in number of the B Ordinary Shares and notified by them to the Chief Executive Officer of the Company for agreement, and in the event of no agreement within 2 days of the Chief Executive Officer receiving such notice, the number will be determined and certified by the Ratchet Expert as referred to in Article 18.8.

18.8 If the number of B Ordinary Shares and C Ordinary Shares to be redeemed is not agreed in the manner provided by Article 18.7, it shall immediately be referred to an independent chartered accountant (the «Ratchet Expert») for determination and certification. The expert shall be an independent chartered accountant of not less than five years' standing who shall be nominated by the holders of 50% in number of the B Ordinary Shares. Upon being nominated, the Ratchet Expert shall determine and certify the number of B Ordinary Shares and C Ordinary Shares to be redeemed, shall act as an expert and not an arbitrator and shall (save in the case of manifest error) be conclusive and binding on the Company and its members (including the holders of any warrants or other securities). The reasonable costs of the Ratchet Expert shall be borne by the Company.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory auditors

Art. 19. Board of Directors

19.1 The Company is managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders.

The members of the Board shall be appointed by the General meeting of shareholders.

19.2 The following shall apply to the appointment of the members of the Board:

The Carlyle Investor is entitled from time to time to nominate for appointment at least four (4) directors out of which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint two (2) non-executive directors (the «Investor Directors»).

19.3 The Investor Directors are entitled from time to time to appoint persons to attend, observe and speak (but not vote) at meetings of the Board (the «Observers»).

19.4 The general meeting of shareholders of the Company will at all times be free to vote on any dismissal or suspension of any director, it being understood that (i) the right of the Carlyle Investor to propose a candidate for appointment to the Board includes the right to propose the dismissal or suspension of the director appointed at the nomination of the Carlyle Investor, and (ii) the provisions of paragraph 19.2 and this paragraph 19.4 shall apply equally to the replacement of a director.

19.5 The members of the Board shall be appointed for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. The members of the Board may be re-elected.

19.6 A legal entity may be a member of the Board.

19.7 In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board shall be entitled to co-opt a new director. The appointment of a new director in accordance with this provision shall be ratified by the general meeting of shareholders in accordance with article 51 of the 1915 Law.

19.8 The Board will with the unanimous consent of the Investor Directors appoint and remove the chairman (the «Chairman») of the Board.

19.9 The Board may establish special committees as set forth in the Investment Agreement.

Art. 20. Decision-making of the Board of Directors

20.1 Meetings of the Board can be convened by any of its members giving notice to each of its members (and to any Observer) unless the Board members (or Observer) otherwise agree, not less than 5 Business Days' notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board (save in the case of an emergency, in which case such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given) together with an agenda of the business to be transacted at the meeting and all papers to be circulated in connection with or presented to it, and unless the Board members (or Observer) otherwise agree, no business shall be transacted at any meeting except for that specified in the agenda relating to it. As soon as practicable after each such meeting the Board shall send a copy of the minutes to the Investor Directors.

20.2 Notice to meeting of the Board may be waived if all the Directors agree thereto in writing prior to the meeting or if all the Directors present or represented agree to waive such notice at the meeting.

20.3 Meetings of the Board shall take place no less frequently than once every quarter at the Company's registered office (or such other venue as is approved by the Investor Directors).

20.4 A Board Meeting is only quorate if at least one Investor Director is in attendance.

20.5 The person appointed in terms of paragraph 19.8 shall be the Chairman of the meetings of the Board. If he is absent at that meeting, the meeting shall appoint a chairman from its midst. The Chairman of the Board shall not have a deciding or a casting vote.

20.6 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call or, similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7 A member of the Board can be represented at the meeting by one of his fellow members pursuant to a written power of attorney. Such power of attorney may be in respect of only one specifically designated meeting as stated therein.

20.8 Subject to Article 20.4, and subject to other specific provisions elsewhere in these Articles of Association, resolutions of the Board shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting.

20.9 Resolutions in writing (or circular resolutions) of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be contained in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the duly convened Directors' meetings.

20.10 The Board shall send to each of the board members (and to any Observer) as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes.

20.11 The minutes of the meeting of the Board shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board, by any two directors, or by any other duly authorised person in accordance with these Articles of Association.

Art. 21. General powers of the Board of Directors

21.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

21.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

21.3 The following decisions may only be adopted with the consent of the Investor Directors:

21.3.1 In respect of the share capital:

(a) The variation, creation, increase, re-organisation, consolidation, sub-division, conversion, reduction, redemption, repurchase, re-designation or other alteration of the authorised or issued share or loan capital of the Company or the variation, modification, abrogation or grant of any rights attaching to any such share or loan capital except, in each case, as may be expressly required by the Investment Agreement or these Articles of Association.

(b) The entry into or creation by the Company of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, a share in the capital of the Company (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion) except, in each case, as may be expressly required by the Investment Agreement or these Articles of Association.

(c) The reduction, capitalisation, repayment or distribution of any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of any shareholder of the Company (other than a wholly-owned subsidiary undertaking of the Company), or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of any shareholder of the Company.

21.3.2 in respect of the Articles of Association

The decision to submit the alteration of the Articles of Association to the shareholders' meeting.

21.3.3 in respect of the Shares transfers

Without prejudice to the provisions of the Investment Agreement, the exercise of any discretion, power or authority or the giving of any consent in connection with the transfer of Shares of the Company, including, without limitation, the agreement of any fair value or sale price of such shares

21.3.4 in respect of distributions

The recommendation, declaration or making of any dividend or other distribution of profits, assets or reserves by the Company.

21.3.5 in respect of winding-up:

The decision to submit a winding-up of the Company to the shareholders' meeting;

21.3.6 In respect of mergers and amalgamations

The decision to submit a decision on amalgamation, demerger, merger, corporate reconstruction or consolidation of the Company however effected to the approval of the shareholders' meeting.

21.3.7 In respect of an Exit

(a) Without prejudice to the provisions of the Investment Agreement, an Exit and the appointment of any corporate finance adviser by the Company in connection with a proposed Exit.

(b) The Company directly or indirectly entering into or being involved in any discussion or negotiation with any third party who is interested in acquiring shares in the capital of the Company or a substantial part of the business or assets of the Group (a «Prospective Purchaser») or the making of any information relating to the Group available to any Prospective Purchaser.

21.3.8 In respect of material change in nature of business:

Any material change (including, without limitation, cessation) in the nature of the business of the Company or in the way the Company operates its business.

21.3.9 In respect of new subsidiaries, branches and investments:

The incorporation of a new subsidiary undertaking of the Company or the acquisition (however effected) by the Company of an interest in any shares in the capital of any body corporate, or in any instrument convertible into the share capital of any body corporate or the establishment of a branch or the acquisition of any other interest in a company, business, undertaking or concern, including, without limitation, the acquisition of any share or marketable security which is traded on a recognised investment exchange or any other public securities market.

21.3.10 In respect of major disposals and acquisitions

(a) The disposal by any means (including by lease or licence) by the Company of any asset or the whole or a significant part of its undertaking, in each case at a price or with a value of EUR 300,000 or more (taken together with any related disposals), or where such disposal would cause the aggregate value for all such disposals by the Company in any one financial year to exceed EUR 3,000,000.

(b) The acquisition by any means (including by lease or licence) by the Company of any asset at a price or with a value of EUR 1,000,000 or more.

(c) The Disposal by any means of the Company or the dilution of the Company's interest directly or indirectly in any of its subsidiary undertakings or the effecting of any hive-up or hive-down or any other Group re-organisation.

21.3.11 In respect of Capital Expenditure

Capital expenditure of the Company which is greater than EUR 250,000 (exclusive of VAT or overseas equivalent) in respect of any individual item of capital expenditure not specifically approved in the Annual Budget or (ii) EUR 1,000,000 (exclusive of VAT or overseas equivalent) whether or not specifically approved in the Annual Budget, treating the entering into by any member of the Group of any lease, licence or similar obligation as capital expenditure of an amount equal to the rental and other payments payable by the Group as a result of that obligation.

21.3.12 In respect of agreements outside the ordinary and normal course of trading

The entry by the Company into any contract, commitment or arrangement outside the ordinary and normal course of trading or otherwise than at arms' length, or of any contract or arrangement which is, or is likely to be, material in the context of the Group as a whole or the making of any payment by the Company other than on an arms' length basis, or which is of an unusual or onerous nature.

21.3.13 In respect of joint ventures

The entry by the Company into any partnership or joint venture arrangement with any person.

21.3.14 In respect of material contracts

The making of any material change in the terms of, or the surrender of, any material contract of the Company, including any contract previously identified by the Investor Directors as material for the purpose of this paragraph.

21.3.15 In respect of related party contracts

The entry into, termination or variation of any contract or arrangement between the Company and a Manager or a Non-Executive Manager (or a connected person of a Manager or a Non-Executive Manager) or in which the Manager is otherwise interested including, without limitation, the variation of the remuneration or other benefits under such contract or arrangement, the waiver of any breach of such contract or arrangement, the making of any bonus payment or the provision of any benefit by the Company to or to the order of a Manager or a Non-Executive Manager or to a connected person of that Manager or that Non-Executive Manager, other than the making of a payment or the provision of a benefit pursuant to and in accordance with that Manager's service agreement or as approved by the Remuneration Committee, in respect of matters within its terms of reference.

21.3.16 In respect to changes to agreements

the making by the Company of, or any request for, any variation or modification to, or waiver of any right or claim under, the Acquisition Agreement, the Facilities Agreements, the Mezzanine Agreement, the Intercreditor Deed, PECS Instrument or any document entered into pursuant to any of those agreements.

21.3.17 In respect of sale and lease back arrangements

The entry the Company into any agreement or arrangement for the sale and lease back of any asset.

21.3.18 In respect of factoring debts

The factoring of book debts by the Company or entry into any invoice discounting or similar arrangements.

21.3.19 In respect of hire purchase (etc)

The entry by the Company into any hire purchase, credit or conditional sale, rental or leasing agreement, the total capital cost of which, or when aggregated with all other such commitments already entered into by the Company, will be at any time in excess of the amount provided therefore in the Annual Budget.

21.3.20 In respect of restrictive agreements

The entry by the Company into any agreement restricting its freedom to do business.

21.3.21 In respect of the Directors or officers of the Company

(a) The decision to propose the appointment or removal of any Director to the shareholders' meeting

(b) The appointment or removal of any officer of the Company, or any variation in the remuneration or other benefits or terms of service of any such director or other officer except as approved by the Remuneration Committee.

21.3.22 In respect of committees

The delegation by the Directors of the Company of any of their powers to a committee (other than the Remuneration Committee and the Audit Committee in accordance with the Investment Agreement) or the establishment or variation of the membership, or terms of reference of, any such committee or the taking of any action which contravenes or materially differs from any recommendation or decision of the Audit Committee or the Remuneration Committee respectively.

21.3.23 In respect of senior employees

The appointment or termination of employment of any employee of, or the appointment or termination of the engagement of any other person whose services are or are to be provided to the Company whose base salary or the pay-

ment for whose services is to be or is in excess of EUR 150,000 a year, or any variation of the remuneration or other benefits or terms of employment or engagement of any such person except as approved by the Remuneration Committee.

21.3.24 In respect of employee benefits

The establishment of any pension, retirement, death or disability or life assurance scheme, or any employees' share scheme or employee trust or share ownership plan, share option or shadow share option scheme, or other profit sharing, bonus or incentive scheme in each case for any of the directors, employees or former directors or employees (or dependants thereof) of the Company, the variation of the terms or rules of any such new or any existing scheme, the appointment and removal of any trustee or manager of such a scheme or the allocation of options or other entitlements under any such scheme except as approved by the Remuneration Committee, in respect of matters within its terms of reference.

21.3.25 In respect of auditors and other advisers

The decision to submit the removal or appointment of the auditors of the Company to the shareholders' meeting.

The decision to appoint or remove any other professional advisers other than the reappointment of existing advisers.

21.3.26 In respect of accounting reference date, accounting policies and practices

The alteration of the accounting reference date of the Company or the alteration of the accounting policies or practices of the Company except as required by law or to comply with a new accounting standard or with the prior approval of the Audit Committee.

21.3.27 In respect of annual budget

The approval of, and any alteration to, the Annual Budget for the relevant financial year or the taking of steps which are inconsistent with it.

21.3.28 In respect of borrowing

The Company incurring, or the entry by the Company into any agreement or facility to obtain, any borrowing, advance, credit or finance or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than pursuant to the Facilities Agreements, the Mezzanine Agreement or the PECS except for trade credit in the ordinary and normal course of trading or as provided for in the Annual Budget.

21.3.29 In respect of encumbrances and guarantees

The creation of any encumbrance over any uncalled capital of, or any other asset of, the Company or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by the Company or the assumption by the Company of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a wholly owned subsidiary undertaking of the Company (except pursuant to the Facilities Agreements or other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading).

21.3.30 In respect of applications for finance

The making by the Company of an application to, or submission of any business plan or other information to, any financial institution or other third party with a view to obtaining finance.

21.3.31 In respect of loans

The lending of money or granting of credit by the Company except:

- (a) to employees of the Company in amounts not exceeding EUR 5,000 per employee;
- (b) credit given in the ordinary and normal course of trading of the Company's business; or
- (c) to a wholly owned subsidiary undertaking.

21.3.32 In respect of insurance

Any material alteration to any of the insurance policies of the Company.

21.3.33 in respect of donations

The making by the Company of any political contribution or donation, or of any charitable contribution or donation the making of which would cause the aggregate amount of such contributions or donations by all members of the Group to exceed EUR 5,000 in any one financial year.

21.3.34 In respect of litigation

The instigation and subsequent conduct or the settlement of any litigation or arbitration or mediation proceedings by the Company (except relating to debt collection in the ordinary and normal course of the Company's business or applications for an interim injunction or other urgent application where it is not reasonably practicable to obtain the requisite consent) where the amount claimed exceeds EUR 100,000.

21.3.35 In respect of announcements

The making by or on behalf of the Company (as relevant) of an announcement in relation to any of the actions described in Article 21 or in relation to a proposal to take any such action.

21.3.36 In respect of agreements

The entry by the Company (as relevant) into any agreement or binding commitment to do any of the actions described above.

21.3.37 In respect of disposals

The exercise of any discretion, power or authority or the giving of any consent in connection with the disposal of shares in the Company, including the agreement of any fair value or sale price of such shares.

Art. 22. Delegation of powers

22.1 The Board may delegate the daily management of the Company's business, understood in its widest sense as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine,

22.2 The delegation of daily management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General meeting of shareholders.

22.3 The Board may also confer special powers and mandates to one or more persons who need not to be Directors.

Art. 23. Representation of the Company

23.1 Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

23.2 Directors may not, however, bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by a resolution of the Board.

Art. 24. Opposite interest

24.1 In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board, such Director must advise the Board and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board.

24.2 The concerned Director shall not vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the following General meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions.

Art. 25. Statutory auditor

25.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

25.2 The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General Meeting

Art. 26. Powers of the General Meeting

26.1 The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the business of the Company.

26.2 Decisions of the General meeting of shareholders are taken by a simple majority vote of the votes cast.

Art. 27. Annual General Meeting

27.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company on the thirty first of March at 2 pm. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

27.2 Any general meeting of shareholders, ordinary or extraordinary, may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notice of meetings.

27.3 The Board may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the request of Shareholders representing one fifth of the Company's issued share capital.

Art. 28. Place and convocation

28.1 The annual general meeting of shareholders may only be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require. Resolutions can only be validly adopted in a General meeting of shareholders held elsewhere if the entire issued share capital is represented.

28.2 General meetings of shareholders shall be convened as provided for by law. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

Art. 29. Chairman, Secretary and minutes

29.1 General meetings of shareholders shall be chaired by the person appointed for that purpose by the general meeting of shareholders itself. The Chairman shall then appoint a Secretary for that Meeting, which person need not be a Shareholder.

29.2 The Chairman of the Board may instruct a civil law notary to draw up an official record of the general meeting of shareholders at the expense of the Company.

29.3 Unless an official record of the general meeting of shareholders is drawn up by a civil law notary, minutes shall be drawn up at the general meeting of shareholders by the Secretary. The minutes shall be adopted and signed by the Chairman and the Secretary of the appropriate general meeting of shareholders in witness thereof, or shall be adopted by the next general meeting of shareholders and in witness thereof signed by the Chairman and Secretary of that general meeting of shareholders.

29.4 The Board keeps a written record of all resolutions. Such records will be held available for inspection by the Shareholders at the office of the Company. Copies or extracts of such records will be provided to the Shareholders free of charge or at cost price.

Art. 30. Voting procedure in different class of Shares

According to article 68 of the 1915 Law where there is more than one class of Shares and the resolution of the General meeting of shareholders is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance as laid down in article 67-1 of the 1915 Law and as to majority as laid down in these Articles of Association with respect to each class.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 31. Business year

31.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

31.2 The annual accounts shall be signed by all members of the Board and shall be submitted to the Annual General meeting of shareholders for adoption. If the signature of one or more of the members of the Board is missing, this fact and the reason for such absence shall be stated.

31.3 The Board draws up the annual accounts according to the applicable legal requirements. It submits these documents, with a report of the Company's operations, to the statutory auditor(s) at least one month before the Annual General meeting of shareholders.

Art. 32. Inspection of annual accounts

32.1 Fifteen days before the Annual General meeting of shareholders, the annual accounts, the annual report and any other information required under article 73 of the 1915 Law, as amended, shall be available for inspection by the Shareholders at the Company's offices.

32.2 Free copies of the documents referred to in this Article 31 shall be made available by the Company to the Shareholders.

Art. 33. Legal reserve

Five (5) percent of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve fund. Such allocation will not be required when the reserve fund amounts to ten (10) percent or more of the issued share capital of the Company.

Art. 34. Distribution of profits

34.1 Insofar as the Company has distributable funds as defined by article 72-1 of the 1915 Law and subject to Article 21.3.4, the General meeting of shareholders may resolve to distribute a dividend to the Shareholders.

34.2 The Board may decide to pay an interim dividend in accordance with article 72-2 of the 1915 Law.

34.3 Dividends (including interim dividends) shall be made payable at the Company's offices from the date the dividend is declared, unless the resolution concerned shall provide for a different date or place.

Chapter VI.- Amendments to the Articles, Dissolution, Liquidation

Art. 35. Amendments to the Articles

35.1 If resolutions to amend these Articles of Association shall be proposed to the general meeting of shareholders, the intention to propose such resolution must be stated in the relevant notice convening the general meeting of shareholders and on the agenda for this general meeting of shareholders.

35.2 A resolution to amend these Articles as referred to in this Article 34 must be adopted by a majority of at least two-thirds, including the positive vote of the B Ordinary Shareholders, of the votes validly cast in a meeting in which at least half of the issued share capital is represented.

35.3 Unless at least half of the issued share capital is represented at the meeting, the motion shall be decided at a second meeting to be held not less than fifteen days nor more than four weeks after the first meeting. At that second meeting a majority of at least two-thirds of the votes cast, including the positive vote of the B Ordinary Shareholders, shall again be required for the adoption of the resolution, regardless of the number of Shares represented at such meeting.

Art. 36. Dissolution, Liquidation

36.1 The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the consent of the Class B Shareholders.

36.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General meeting of shareholders.

36.3 After repayment of each Shareholder's capital contribution (including any issue premiums paid) the net liquidation proceeds will be apportioned between the Shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 37. Applicable law

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 38. Definitions

«1915 Law» means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;
 «A» Ordinary Shares» means the A ordinary shares of EUR 1.25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association
 «A Ordinary Shareholders» means the holders of A Ordinary Shares from time to time;
 «Act» means the Companies Act 1985 of England and Wales;
 «Acquisition Agreement» has the meaning given to it in the Investment Agreement;
 «Annual Budget» has the meaning given to it in the Investment Agreement;
 «Auditors» means the auditors of the Company from time to time;
 «B» Ordinary Shares» means the B ordinary shares of EUR 1.25 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association
 «B Ordinary Shareholders» means the holders of B Ordinary Shares from time to time;
 «Board» means the board of directors of the Company from time to time;
 «Business Day» means a day other than a Saturday, Sunday or public holiday in England or Wales or Luxembourg;
 «Carlyle Investor» means CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg whose registered office is at 30, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;
 «C» Ordinary Shares» means the «C» ordinary shares of EUR (1.25) nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association

«Co-Investment Scheme» means any scheme under which certain officers, employees or parties of an Investor or its adviser or manager are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire shares which the Investor would otherwise acquire;

«connected person» has the meaning given to that expression in section 839 of ICTA and «person connected» shall be construed accordingly;

«Dispose» means, in relation to any share or any legal or beneficial interest in any share, to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
 - (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
 - (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
 - (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share; or
 - (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,
- and «Disposed» and «Disposal» shall be construed accordingly.

«Encumbrance» means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

«Exit» means either:

- (a) a Sale;
- (f) a Listing; or
- (g) an Asset Sale, conditional upon any distribution to holders of Ordinary Shares in the Company of the proceeds to the Group of such Asset Sale;

«Facilities Agreements» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Family Member» means in relation to an employee or director of, or consultant to, any member of the Group, his or her spouse and/or his or her lineal descendants by blood or adoption and/or his or her step-children;

«Family Trust» means a trust (whether arising under a settlement, declaration or trust, testamentary disposition or on an intestacy) in respect of which the only beneficiaries (and the only persons capable of being beneficiaries) are the A Ordinary Shareholder and/or C Ordinary Shareholder who established the trust and/or his or her spouse and/or his or her lineal descendants by blood, adoption or step children;

«FSMA» means the Financial Services and Markets Act 2000;

«Fund» means any bank, investment trust or investment company, unit trust, building society, industrial provident or friendly society, any other collective investment scheme (as defined by the FSMA), any investment professional (as defined in article 19(5)(d) of the FSMA (Financial Promotion) Order 2001 (the «FPO»)), any high net worth company or unincorporated association or high value trust (as defined in article 49(2) (a) to (c) of the FPO), partnership, limited partnership, pension fund or insurance company or any person who is an authorised person under the FSMA, any subsidiary undertaking or parent undertaking of any of the foregoing and any co-investment scheme in relation to any of the foregoing;

«Group» means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and «member of the Group» shall be construed accordingly;

«ICTA» means the Income and Corporation Taxes Act 1988 of England and Wales;

«Investment Agreement» means an investment agreement which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders;

«Investors» means the holders of B Ordinary Shares from time to time and «Investor» shall be construed accordingly;

«Issue Price» means the aggregate of the amount paid up (or credited as paid up) and any amount credited to the share premium account on the relevant share in the capital of the Company;

«Listing» means admission to trading to or permission to deal on any recognised investment exchange becoming effective in relation to any of the Company's shares;

«LSE» means the London Stock Exchange plc;

«Market Value» in relation to a share means the price which the Auditors or the Valuer confirms in writing to be in their opinion the market value of the shares concerned on the basis of a sale as between a willing seller and a willing purchaser and, in determining such market value, the Auditors or the Valuer shall be instructed in particular:

(i) to have regard to the rights and restrictions attached to such shares in respect of income and capital (but not any restrictions as to transfer);

(ii) to take into account whether such shares represent a minority or a majority interest as appropriate; and

(iii) if the Company is then carrying on business as a going concern, to assume that it will continue to do so;

«Mezzanine Agreement» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Managers' Representative» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Ordinary Shareholders» means together the «A» Ordinary Shareholders, «B» Ordinary Shareholders and «C» Ordinary Shareholders;

«Ordinary Shares» means the «A» Ordinary Shares, «B» Ordinary Shares and «C» Ordinary Shares in issue from time to time taken together;

«PECS» means the unsecured preferred equity certificates of a par value of Euro 1 each in registered form which may be issued by the Company from time to time;

«PECS Instrument» means the instrument which may from time to time be executed by the Company constituting the PECS;

«Remuneration Committee» has the meaning given to it in the Investment Agreement;

«Sale» means the Disposal (whether through a single transaction or a series of transactions) of 50 per cent. or more of the «B» Ordinary Shares in issue to a person or any other person:

(h) who is a connected person of that first person; or

(i) with whom he is acting in concert,
other than:

(i) to the Carlyle Investor;

(ii) a person who has acquired shares pursuant to Articles 15.2 to 15.8; or

(iii) a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of an Exit, in which the share capital structure of the Company is replicated;

«Shareholders» means together the A Ordinary Shareholders, the B Ordinary Shareholders and the C Ordinary Shareholders;

«Termination Date» means:

(a) where employment ceases by virtue of notice given by the employer to the employee, the date on which such notice expires;

(b) where a contract of employment is terminated by the employer and a payment is made in lieu of notice, the date on which this payment is made in full;

(c) if an employee or a director dies, the date of his death or certification of such death (if date of death is unknown);

(d) where a director concerned is a director but not an employee, the date on which the contract for services with any Group Company is terminated; or

(e) in any other case, date on which the contract of employment or for services is terminated.

«UK Listing Authority» means the Financial Services Authority acting in its capacity as competent authority for the purposes of FSMA;

«Valuer» means an independent expert chosen by the Carlyle Investor and the Manager's Representative and appointed by the Company, or failing agreement on such appointment within 2 Business Days of the commencement of discussions as to such appointment, a partner in the valuations division of an independent firm of internationally recognised chartered accountants nominated by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales (or his duly appointed deputy);

«Vested Proportion» has the meaning given to it in the Investment Agreement.

Sixth resolution

The meeting resolved to fix the number of directors at eight (huit).

Seventh resolution

The meeting resolved to appoint with immediate effect the following persons as new directors of the Company:

- Mr Thomas von Krannichfeldt, company director, born on November 15, 1949 in Basel, Switzerland and residing at 77 Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, United States of America;

- Mr Robert Easton, company director, born on March 10, 1963 in Glasgow, United Kingdom and residing at 8, Sheffield Terrace, London W8 7NA, United Kingdom;

- Mr Gregor Boehm, company director, born on October 3, 1964 in Germany and residing at Hauschildstrasse 4, D-81477 Munich, Germany;

- Mr Werner Interthal, company director, born on June 19, 1946 in Dieburg, Germany and with professional address at Rheingaustrasse 190, D-65203 Wiesbaden;

- Mrs Zeina Mansour, company director, born on September 21, 1977 in Beirut, Lebanon and residing at 48 Iverna Court, London W8 6TS, United Kingdom.

Eighth resolution

The meeting resolved to qualify the following persons as «Investor Directors» as defined by article 19.2. of the Articles of Incorporation

- Mr Robert Easton, prenamed;

- Mr Gregor Boehm, prenamed.

Ninth resolution

The meeting resolved to appoint Mr Robert Easton, prenamed as Chairman of the Board.

Tenth resolution

The meeting resolved to fix the term of the directors' mandate at the annual meeting of shareholders of the year 2004.

Eleventh resolution

The meeting resolved that the board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately six thousand Euro (EUR 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAVOS 1 S.A., ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 21 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Cuisset, employé avec adresse professionnelle au Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, employée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million cent vingt mille et cinquante Euro (EUR 1.120.050,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de deux nouvelles catégories d'actions dénommées actions de classe A et actions de classe C ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

2. Augmentation de capital pour un montant de quarante mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 40.575,-) pour le porter de son montant actuel de un million cent vingt mille et cinquante Euro (EUR 1.120.050,-) au montant de un million cent soixante mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 1.160.625,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune et par la création et l'émission de trois mille neuf cent soixante (3.960) nouvelles actions de classe C ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

3. Acceptation par les actionnaires existants des souscriptions suivantes:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre de nouvelles actions de classe A</i>	<i>Nombre de nouvelles actions de classe C</i>
Thomas von Krannichfeldt	14.000	1.722
Ken Greatbatch	10.000	1.033
Sir Denys Henderson	1.000	574
Werner Interthal	1.000	0
Steven Hannam	1.000	287
Robert Coxon	1.500	344
Total:	28.500	3.960

4. Souscription et libération de chacune des vingt-huit mille cinq cents (28.500) nouvelles actions de classe A accompagné d'une prime d'émission par action de un Euro soixante-quinze Euro Cent (EUR 1,75) et des trois mille neuf cent soixante (3.960) nouvelles actions de classe A accompagné d'une prime d'émission par action de soixante-quatre Euro Cent (EUR 0,64) par apport en numéraire.

5. Changer le nom de la société de DAVOS 1 S.A. en AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A.

6. Entière refonte des statuts de la Société.

7. Fixer le nombre des administrateurs à huit (8).

8. Nommer avec effet immédiat les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- M. Thomas von Krannichfeldt, administrateur de société, demeurant au 77 Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert Easton, administrateur de société, demeurant au 8, Sheffield Terrace, London W8 7NA, Royaume-Uni;

- M. Gregor Boehm, administrateur de société, demeurant au Hauschildstrasse 4, D-81477 Munich, Allemagne;

- M. Werner Interthal, administrateur de société, demeurant au Rheingaustrasse 190, D-65203 Wiesbaden, Allemagne;

- Mme Zeina Mansour, administrateur de société, demeurant au 48 Iverna Court, London W8 6TS, Royaume-Uni.

8. Qualifier les personnes suivantes comme « Administrateurs Investisseurs » tel que défini à l'article 19.2. des statuts les personnes suivantes

- M. Robert Easton, prénommé;
- M. Gregor Boehm, prénommé.

9. Nommer M. Robert Easton, prénommé, Président du Conseil d'Administration

10. Fixer le terme du mandat des administrateurs à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'exercice 2004.

11. Décider que les administrateurs peuvent déléguer la gestion journalière de la société et sa représentation à un ou plusieurs administrateurs.

12. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux nouvelles catégories d'actions dénommées actions de classe A et actions de classe C ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société pour un montant de quarante mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 40.575,-) pour le porter de son montant actuel de un million cent vingt mille et cinquante Euro (EUR 1.120.050,-) au montant de un million cent soixante mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 1.160.625,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune et par la création et l'émission de trois mille neuf cent soixante (3.960) nouvelles actions de classe C ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Euro Cent (EUR 1,25) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre de nouvelles actions de classe A</i>	<i>Nombre de nouvelles actions de classe C</i>
Thomas von Krannichfeldt.	14.000	1.722
Ken Greatbatch	10.000	1.033
Sir Denys Henderson.	1.000	574
Werner Interthal	1.000	0
Steven Hannam	1.000	287
Robert Coxon	1.500	344
Total:	28.500	3.960

Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus aux présentes, M. Thomas von Krannichfeldt, M. Ken Greatbatch, Sir Denys Henderson, M. Werner Interthal, M. Steven Hannam et M. Robert Coxon, tous représentés par M. Nicolas Cuisset, prénommé, en vertu de six procurations établies en septembre 2004, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

M. Thomas von Krannichfeldt, M. Ken Greatbatch, Sir Denys Henderson, M. Werner Interthal, M. Steven Hannam et M. Robert Coxon, prénommés, déclarent souscrire aux vingt-huit mille cinq cents (28.500) nouvelles actions de catégorie A et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission par action de un Euro et soixante-quinze Euro Cent (EUR 1,75) et aux trois mille neuf cent soixante (3.960) nouvelles actions de catégorie C et les libérer intégralement en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission par action de soixante-quatre Euro Cent (EUR 0,64) par apport en numéraire du montant total de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euro et quarante Euro Cent (EUR 92.984,40) comme suit:

<i>Souscripteur</i>	<i>Actions de Nombre d'actions</i>	<i>Classe A Prime d'émission EUR 1,75 par action</i>	<i>Actions de Nombre d'actions</i>	<i>Classe C Prime d'émission EUR 0,64 par action</i>	<i>Total Euro</i>
Thomas von Krannichfeldt.	14.000	24.500,00	1.722	1.102,08	45.254,58
Ken Greatbatch	10.000	17.500,00	1.033	661,12	31.952,37
Sir Denys Henderson.	1.000	1.750,00	574	367,36	4.084,86
Werner Interthal	1.000	1.750,00	0	0,00	3.000,00
Steve Hannam	1.000	1.750,00	287	183,68	3.542,43
Bob Coxon.	1.500	2.625,00	344	220,16	5.150,16
	28.500	49.875,00	3.960	2.534,40	92.984,40

Un montant de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euro et quarante Euro Cent (EUR 92.984,40) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de DAVOS 1 S.A. en AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts de la Société pour leur conférer la teneur suivante:

Chapitre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1 Il est constitué, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient dans le futur propriétaires des Actions, une société anonyme qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société existe sous la dénomination de AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. La Société peut, par simple décision du Conseil, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales. Sans préjudice des principes généraux régissant la résiliation des contrats dans l'hypothèse où le siège social a été déterminé contractuellement avec des tiers, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la libre communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'aura toutefois pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, conservera la nationalité luxembourgeoise. Un des organes de direction ayant pouvoir d'engager la Société pour des actes de gestion journalière, fera la déclaration de pareil transfert de siège et en informera les tiers.

Art. 3. Objet

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise et étrangère; l'acquisition de toute sorte de titres, d'actifs et de droits à travers la participation, l'apport, la souscription, l'acquisition ferme ou sur option, négociation ou toute autre voie et l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et développement; à accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte toute sorte d'assistance, prêt, avance ou garantie, de prêter des fonds y compris les produits de toute opération d'emprunt et/ou émissions de titres de créances à ses filiales ou à toute autre société y inclus mais non limité à des Preferred Equity Certificates («PECS»). La Société peut également donner des garanties en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. De plus, la Société peut gager, céder, hypothéquer ou créer, de toute autre façon, des sûretés sur certains ou tous ses actifs, et faire tout acte, qui est directement ou indirectement lié à cet objet, sans pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

3.2 La Société peut exercer toute opération commerciale, technique ou financière liée directement ou indirectement aux activités énumérées ci-avant dans le but de remplir ses objectifs comme décrits ci-dessus.

3.3 L'objet décrit dans les paragraphes qui précèdent est d'interprétation large afin d'y inclure toute activité ou objet connexe, accessoire ou relié d'une quelconque façon à l'objet décrit ci-dessus.

3.4 Dans la poursuite de ses objectifs, la Société devra également tenir compte des intérêts du groupe de sociétés et entreprises auquel elle est affiliée.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cent soixante mille six cent vingt-cinq Euro (EUR 1.160.625,-) représenté par:

- Vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions ordinaires de la classe A ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire A»);
- Huit cent quatre-vingt seize mille quarante (896.040) actions ordinaires de la classe B ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire B»); et
- Trois mille neuf cent soixante (3.960) actions ordinaires de la classe C ayant une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25) chacune («Action Ordinaire C»)

Art. 6. Modification du capital social

6.1 La Société dispose d'un capital autorisé non souscrit d'une valeur totale de quatre vingt neuf mille trois cent soixante quinze Euro (EUR 89.375), soumis aux conditions particulières exposées dans les alinéas 6.3 à 6.6.

6.2 Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que cela est prévu par l'Article 34.

6.3 Sous réserve de ce qui est prévu par l'Article 21.3.1, le capital social peut être augmenté par un montant de quatre vingt neuf mille trois cent soixante quinze Euro (EUR 89.375), sur l'initiative du Conseil d'Administration conformément aux conditions exposées ci-dessous, par la création et l'émission de soixante et onze mille cinq cent (71.500) nouvelles Actions Ordinaires A d'une valeur de un Euro et vingt-cinq cents Euro Cents (EUR 1,25), étant entendu que:

6.3.1 L'autorisation expirera cinq ans suivant la publication des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 28 Septembre 2004; toutefois des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront, à l'expiration de cette période, approuver une nouvelle période d'autorisation.

6.3.2 Le Conseil d'Administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel des Actionnaires existants relatif aux nouvelles Actions Ordinaires A créées conformément à l'Article 6.3;

6.3.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre les nouvelles Actions Ordinaires A dans une ou plusieurs fois, comme il le juge utile, et la souscription peut être réservée aux Membres Management.

6.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout ce qui est nécessaire pour modifier les Articles 5 et 6 afin de tenir compte du changement du capital social suite à une augmentation en conformité avec l'Article 6.3; le Conseil d'Administration est en droit de faire ou d'autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915. En outre le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

6.5 En outre le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps à autre le capital souscrit selon les conditions décrites dans les alinéas précédents, dans les limites du capital autorisé. L'augmentation du capital peut être souscrite et les Actions émises avec ou sans prime d'émission, et libéré par apport en nature ou en numéraire, par la transmission de créances de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou dirigeant de la Société lequel a été dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche de l'acceptation des souscriptions et de la réception du paiement des Actions représentant une partie ou la totalité du montant du capital augmenté.

6.6 Sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration par la clause de capital autorisé contenue dans cet Article 6, les Actions non encore émises seront émises au prix, aux conditions et aux moments tels que déterminés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, étant entendu que les Actions ne pourront pas être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie due à la Société en raison des Actions nouvellement émises dépasse la valeur nominale de ces Actions, le surplus sera, dans les livres de la Société, assimilé à une prime d'émission relative à ces Actions.

6.7 La Société ne peut pas, sauf dans la mesure où cela est permis par la loi, donner des sûretés, des garanties relatives aux prix ou s'engager de toute autre manière ou se déclarer responsable, conjointement ou solidairement avec d'autres personnes, afin de permettre à des tiers de souscrire pour ou d'acquérir des Actions dans son capital.

6.8 Chaque fois que le Conseil d'Administration agira en vue de rendre effectif une augmentation du capital souscrit, cet article sera réputé modifié afin de tenir compte de cet acte.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Actions

Les Actions dans la Société sont nominatives.

Art. 9. Prime d'émission, Réduction de capital et conversion des actions

9.1 Une ou plusieurs réserves séparées pour les primes d'émission peuvent être maintenues pour les Actions dans les livres de la Société indiquant la prime payée pour les Actions. Les paiements à partir de ces réserves peuvent uniquement être effectués par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.2 Par une résolution adoptée à l'unanimité par une réunion où la totalité du capital social émis de la Société est présent ou représenté, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut ajouter une ou plusieurs réserves pour les primes d'émission maintenues conformément à l'alinéa 9.1 de cet Article 9.

9.3 Sous réserve de ce qui est prévu par les Articles 20 et 35, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de réduire le capital social de la Société en retirant des Actions ou en réduisant la valeur nominale des Actions au moyen d'une modification des présents Statuts, dans la mesure et sous les conditions permises par toute loi applicable et en particulier l'article 69 de la Loi de 1915. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider qu'une résolution de retirer des Actions moyennant remboursement ne s'appliquera qu'à une certaine portion des Actions; dans cette hypothèse le Conseil procède à un tirage au sort afin de déterminer les Actions qui seront effectivement retirées.

9.4 Les Détenteurs des Actions sont en droit d'être convoqué et de prendre part aux assemblées générales de la Société. Les Détenteurs des Actions peuvent voter aux assemblées générales de la Société, chaque Action détenue conférant une voix à son Détenteur.

9.5 Les Actions Ordinaires A peuvent être rachetées en conformité avec les dispositions de l'article 49-2 de la Loi de 1915.

9.6 Les Actions ordinaires B et les Actions Ordinaires C sont stipulées rachetables en conformité avec les articles 49-8 de la Loi de 1915. Elles seront rachetées en conformité avec les dispositions de l'Article 18.

Art. 10. Registre des actionnaires et droits de gage et d'usufruit

10.1 Le Conseil d'Administration conserve un registre des Actionnaires indiquant le nom et l'adresse de chacun des Actionnaires, ainsi que le nombre d'Actions souscrites par chacun de ces Actionnaires et le montant payé au titre de chacune des Actions.

10.2 Le registre doit également renseigner sur les noms et adresses des personnes indiquées à la Société comme ayant un droit de gage ou un droit d'usufruit sur ces Actions, indiquant si le droit de vote attaché à ces actions a été transmis à ces personnes.

10.3 Chaque Actionnaire, gagiste et usufruitier doivent faire en sorte que la Société soit informée de son adresse.

10.4 Toute exonération de responsabilité accordée en rapport d'appels de fonds non encore libérés et la date de remise dans l'hypothèse d'une remise des Actions non entièrement libérées seront inscrites dans le registre des actionnaires.

10.5 Le Conseil d'Administration doit faire en sorte que le registre soit tenu à jour à tout moment conformément à l'article 40 de la Loi de 1915. Toute inscription devra être accompagné de la signature d'un membre du Conseil d'Administration ou d'une personne dûment autorisée à ces fins par le Conseil d'Administration.

10.6 A la demande d'un Actionnaire, d'un gagiste ou d'un usufruitier, le Conseil devra lui fournir sans frais des extraits du registre des actionnaires relatifs aux Actions sur lesquels le requérant a des droits.

10.7 Si les Actions sont grevées d'un droit d'usufruit ou de gage, l'extrait devra indiquer le titulaire des droits énumérées dans les alinéas 10.9 et 10.10 de cet Article 10.

10.8 Le Conseil tiendra, au siège de la Société, le registre à la disposition des Actionnaires, gagistes et usufruitiers titulaires des droits énumérés aux alinéas 10.9 et 10.10 du présent Article 10 et qui pourront l'y consulter.

10.9 Les Actions peuvent être grevées un droit d'usufruit si les conditions de l'usufruit et - dans l'hypothèse d'une cession de cet usufruit - de la cession de l'usufruit, ont été approuvées par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

10.10 Les Actions peuvent être grevées d'un gage. Les dispositions de l'alinéa 9 du présent Article 10 s'appliqueront de la même manière et matière de gages.

Art. 11. Bénéficiaires multiples

11.1 Si une Action ou un droit de gage ou usufruit est détenu par plus d'une personne, ces co-propriétaires ne pourront être représentés vis-à-vis de la Société que par une personne désignée à ces fins par les co-propriétaires. Le Conseil devra être avisé par écrit de cette désignation.

11.2 La Société reconnaît un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à chaque Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant le propriétaire de l'Action vis-à-vis de la Société.

Art. 12. Cession obligatoire

12.1 Cet Article s'applique lorsqu'un employé, un conseil ou un administrateur de la Société ou le conseil de tout membre du Groupe qui:

12.1.1 est un Actionnaire Ordinaire A; et/ou

12.1.2 a cédé des Actions Ordinaires à un Membre de la Famille ou à un Family Trust, est déclaré insolvable ou cesse, pour une raison quelconque, d'être un employé, un conseil ou un administrateur de tout membre du Groupe et ne continue pas d'être un employé ou un administrateur de tout autre membre du Groupe.

12.2 Dans les trois mois suivant la Date de Cessation, un Administrateur d'un Investisseur peuvent donner avis (l'«Avis de Cession») à l'Actionnaire Ordinaire A (ou ses représentants personnels en cas de son décès) et/ou au Membre de Famille concerné et/ou tout trustee de son Family Trust (chacun étant un «Cédant Obligatoire» et ensemble les «Cédants Obligatoires») en exigeant de cette personne qu'elle propose une partie de ou toutes les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles dont cette personne est l'Actionnaire enregistré ou sur lesquelles elle a un droit que ce soit en conséquence de sa détention d'Actions Ordinaires ou autrement («les Actions de la Cession») à toute personne ou toutes personnes approuvées par l'Administrateur d'un Investisseur (chacun étant un «Bénéficiaire de l'Offre»). L'Avis de Cession peut réserver le droit aux Administrateurs d'un Investisseur de finaliser l'identité du ou des Bénéficiaire(s) de l'Offre une fois qu'il y a accord sur le prix pour les Actions de la Cession ou que ce dernier a été convenu ou certifié.

12.3 Les Actions de la Cession doivent être transférées par le Cédant Obligatoire au Bénéficiaire de l'Offre libérées toute charge et ensemble avec tous les droits attachés à ces Actions de Cession dans les conditions prévues par cet Article 12.

12.4 Le prix de chaque Action de la Cession (le «Prix de Cession») sera le prix convenu entre le Cédant Obligatoire et le Directeur d'un Administrateur ou, à défaut d'accord sur le prix endéans les 14 jours suivant la date de L'Avis de Cession, le prix certifié par les Réviseurs ou à la discrétion des Administrateurs d'un Investisseur, l'Expert, cette personne agissant en sa qualité d'expert et non en tant qu'arbitre, comme étant:

12.4.1 Le moindre des chiffres suivants: (1) le Prix d'Emission d'une Action de la Cession (ou, dans l'hypothèse où les Actions de Cession ont d'abord été acquises par le Cédant Obligatoire par voie de transfert plutôt que par voie d'attribution, le moindre du Prix d'Emission et le montant payé par le Cédant Obligatoire lors du transfert) et (2) la Valeur du Marché d'une Action de la Cession à la Date de Cessation si le Cédant Obligatoire est un Sortant de la Catégorie 1; ou

12.4.2 Le Prix d'Emission d'une Action de la Cession (ou, dans l'hypothèse où les Actions de Cession ont d'abord été acquises par le Cédant Obligatoire par voie de transfert plutôt que par voie d'attribution, le moindre du Prix d'Emission et le montant payé par le Cédant Obligatoire lors du transfert) à la Date de Cessation si le Cédant Obligatoire est un Sortant de la Catégorie 2.

Les Réviseurs, ou à la discrétion des Administrateurs d'un Investisseur, l'Expert devront être requis de certifier le prix aussitôt que possible après en avoir reçu instruction par la Société et leur décision sera définitive et a force obligatoire vis-à-vis des parties (sauf dans l'hypothèse d'une fraude ou d'une erreur manifeste). Les coûts des Réviseurs (ou, selon les cas, de l'Expert) seront supportés par la Société.

12.5 Endéans les 7 jours de l'accord ou du certificat relatif au Prix de Cession:

12.5.1 La Société devra notifier au Cédant Obligatoire le nom et l'adresse du Bénéficiaire de l'Offre ainsi que le nombre des Actions de la Cession qui lui sont proposées; et

12.5.2 La Société devra aviser le Bénéficiaire de l'Offre

(a) Du nombre des Actions de la Cession qui lui sont proposées;

(b) Du Prix de la Cession; et

(c) De la date, entre 14 et 21 jours suivant la date de l'avis, à laquelle la cession et l'acquisition des Actions de la Cession seront exécutées (la «Date de Clôture»).

12.6 Le Cédant Obligatoire devra remettre à la Société, avant la Date de Clôture, une convention de cession dûment exécuté (dans une forme acceptée par le Conseil) ainsi que les certificats représentatifs des Actions relatifs aux Actions de la Cession (ou une garantie y relative sous une forme qui satisfait le Conseil d'Administration). A la Date de Clôture la Société devra payer l'intégralité du Prix de Cession restant du au Cédant Obligatoire, pour le compte du Bénéficiaire de l'Offre, à mesure que le Bénéficiaire de l'Offre ait versé les fonds nécessaires à la Société. Ce paiement sera fait selon les modalités convenues entre la Société et le Cédant Obligatoire ou, en l'absence de cet accord, par chèque remis au siège de la Société. La réception de l'intégralité du Prix de Cession par la Société libère valablement le Bénéficiaire de l'Offre. La Société détiendra l'intégralité du Prix de Cession pour le compte du Cédant Obligatoire sans aucune obligation de payer des intérêts.

12.7 En cas de violation par le Cédant Obligatoire de ses obligations résultant de l'alinéa 12.6, le Conseil peut (et devra, si les Administrateurs d'un Investisseur le requièrent) autoriser chaque administrateur à exécuter, compléter et effectuer au nom et pour le compte du Cédant Obligatoire un transfert des Actions de la Cession au Bénéficiaire de l'Offre dans la mesure où le Bénéficiaire de l'Offre a, à la Date de Clôture, mis à la disposition de la Société les fonds nécessaires pour payer le total du Prix de la Cession relatif aux Actions de la Cession qui lui ont été proposées. Le Conseil devra ensuite autoriser l'enregistrement de la cession. Le Cédant Obligatoire défaillant devra rendre à la Société son/ses certificat(s) d'Actions (ou, le cas échéant, fournir une garantie y relative sous une forme qui satisfait le Conseil d'Administration) pour les Actions de la Cession, suite à quoi il aura droit à l'intégralité du Prix de Cession pour les Actions de la Cession qu'il a cédé.

12.8 Un «Sortant de la Catégorie 1» désigne toute personne qui n'est pas un Sortant de la Catégorie 2.

12.9 Un «Sortant de la Catégorie 2» désigne une personne dont le contrat d'emploi cesse d'être en vigueur en raison d'un licenciement abusif, son décès, graves problèmes de santé permanents ou handicap ou retraite à l'âge de retraite normal ou toute personne que les Administrateurs d'un Investisseur désignent en tant que tel dans leur discrétion absolue.

12.10 Sauf si les Administrateurs d'un Investisseur en conviennent autrement par écrit, le Cédant Obligatoire devra, concernant toutes les actions détenues par un Cédant Obligatoire à la Date de Cessation (et toutes les actions émises à un Cédant Obligatoire postérieurement à la Date de Cessation, que ce soit en raison de l'exercice d'un quelconque droit ou option alloués ou découlant de la détention des Actions de la Cession par le Cédant Obligatoire), exécuter rapidement tous les documents requis afin de nommer les Administrateurs d'un Investisseur comme son mandataire pour prendre part et voter à toute assemblée générale de la Société et le Cédant Obligatoire s'engage à ne pas prendre part à une quelconque assemblée générale pour laquelle l'exécution de cette procuration est requise. Cette obligation d'exécuter ces procurations cessera à partir du moment où l'Actionnaire Ordinaire A en cause ne peut plus être tenu de céder les Actions Pertinentes en application de cet alinéa 12.10.

12.11 Aucune Action Ordinaire A soumise à cet Article ne devra être cédée en application de l'Article 14 jusqu'à ce que l'Actionnaire Ordinaire A ne soit plus tenu de les céder en conformité avec le présent Article 12.

12.12 Un Actionnaire Ordinaire A qui cesse d'être un employé ou administrateur d'un membre quelconque du Groupe et est un Sortant de la Catégorie 2.

Art. 13. Dispositions s'appliquant à toute cession d'actions ordinaires «A», «B» et «C»

13.1 La Société s'abstiendra d'inscrire dans son registre une cession d'Actions Ordinaires A, d'Actions Ordinaires B ou d'Actions Ordinaires C à moins que:

13.1.1 La cession (i) est permise par les Article 14 ou 15 (sans préjudice des dispositions de la Convention d'Investissement), ou (ii) a été faite conformément aux Articles 12, 16 ou 17, et

13.1.2 Le cessionnaire proposé est devenu partie à l'acte d'adhésion à la Convention d'Investissement.

13.2 Les Actionnaires Ordinaires A et les Actionnaires Ordinaires C ne sont pas en droit de céder des Actions Ordinaires A ou des Actions Ordinaires C sauf si la cession est permise par l'Article 14 ou a été faite en conformité avec les Articles 12, 16 ou 17.

13.3 Les Actionnaires Ordinaires B ne sont pas en droit de céder des Actions Ordinaires B sauf si la cession est permise par l'Article 15 ou a été faite en conformité avec les Articles 16 et 17.

13.4 Afin d'assurer qu'une cession d'Actions Ordinaires A, d'Actions Ordinaires B ou d'Actions Ordinaires C est permise par ces Articles ou qu'aucune circonstance n'est survenue suivant laquelle un avis est requis ou aurait dû être donné en application de ces Articles ou suivant laquelle une offre est requise ou aurait dû être faite en application de l'Article 16.3.1, le Conseil peut, et sera tenu si un Administrateur d'un Investisseur requiert de le faire, exiger qu'un actionnaire fasse en sorte que toute personne au sujet de laquelle le Conseil d'Administration ou l'Administrateur d'un Investisseur peut raisonnablement penser avoir des informations pertinentes à cette fin, fournisse à la Société les informations et éléments de preuve que le Conseil d'Administration (ou un Administrateur d'un Investisseur) peut juger utiles en rapport avec toute question qu'ils jugent pertinente à cette fin. Dans l'attente de recevoir cette information, la Société est en droit de refuser d'inscrire toute cession concernée.

13.5 Les Actions Ordinaires B peuvent être cédées avec ou sans PECS détenus par le cédant et si les Actions ordinaires B sont cédées avec PECS, ces PECS peuvent être transférés à n'importe quelle proportion.

13.6 Les Actions ordinaires C doivent toujours être cédées avec le montant proportionnel de PECS détenus par le cédant.

Art. 14. Limitations aux cessions d'actions par les actionnaires ordinaires A et actionnaires ordinaires C

14.1 Sans préjudice des restrictions exposées dans la Convention d'Investissement, aucune Action Ordinaire A ou Action Ordinaire C ne peuvent être cédées autrement que de la manière suivante:

14.1.1 Avec l'autorisation préalable des Administrateurs d'un Investisseur;

14.1.2 A un Membre de Famille ou un Family Trust de l'Actionnaire Ordinaire A ou de l'Actionnaire Ordinaire C qui est décédé ou était un administrateur ou agent ou employé de n'importe quel membre du Groupe, une fois que les représentants personnels de l'Actionnaire Ordinaire A ou de l'Actionnaire C ne peuvent plus être contraints de vendre ces actions en conformité avec l'Article 12;

14.1.3 En conformité avec une offre faite par le cédant en conformité avec l'Article 16;

14.1.4 Lorsque l'Article 17 l'exige;

14.1.5 A la Société en conformité avec les dispositions de la Loi de 1915.

14.2 Lorsqu'une personne à laquelle une Action Ordinaire A a été cédée en conformité avec l'Article 14.1 ne peut plus être qualifié comme Membre de la Famille, cette personne doit en donner avis par écrit aussitôt qu'elle aura eu connaissance de ce fait aux Administrateurs d'un Investisseur et céder les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires C au cédant originaire ou, au choix du cédant originaire, à un Membre de la Famille, ou au Family Trust, du cédant originaire.

14.3 Toujours sujet à l'Article 14.4, toute cession ou projet de cession d'Actions Ordinaires A ou d'Actions Ordinaires C en violation de cet Article 14 sera nul et sans effets et les dispositions de l'Article 13.1 ne s'appliqueront pas.

14.4 Si un Actionnaire Ordinaire A ou un Actionnaire ordinaire C manque à ses obligations sous l'Article 14.2, le Conseil d'Administration peut (et devra, si les Administrateurs d'un Investisseur le requièrent) autoriser n'importe quel administrateur à signer, compléter et effectuer comme mandataire pour le compte et au nom de cet actionnaire une cession d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires C qui soit conforme à l'Article 14.2. Sous condition de juste timbrage, le Conseil d'Administration autorise l'inscription de telle(s) cession(s), après quoi la validité d'une telle cession ne pourra être remise en cause par personne. Chaque actionnaire défaillant sera obligé de rendre à la Société son certificat d'action en relation avec les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires C cédées à en son nom (ou une garantie y relative sous une forme qui satisfait le Conseil d'Administration).

Art. 15. Limitations aux cessions d'actions par les actionnaires ordinaires «B»

Aucune Action Ordinaire B ne peut être cédée, si ce n'est dans les conditions suivantes:

15.1 Avec l'accord écrit de l'actionnaire détenant 50% ou plus des Actions Ordinaires B émises;

15.2 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B qui est une entreprise, à une entreprise du groupe du cédant si le cessionnaire s'engage envers la Société que s'il cesse de faire partie du groupe d'entreprises du cédant, toutes les actions qu'il détient dans la Société seront, antérieurement à cette cessation, transférées à une autre entreprise du groupe du cédant originaire;

15.3 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B détenant des Actions Ordinaires B pour le compte d'un Fonds:

15.3.1 A une autre personne désignée ou un autre trustee, ou associé commandité du Fonds et toutes les Actions Ordinaires B détenues par une personne désignée ou trustee pour ce Fonds peuvent être cédées à ce Fonds ou à une autre personne désignée ou un autre trustee pour ce Fonds, ou

15.3.2 Par un apport en nature an application des documents constitutifs du Fonds, aux associés, aux détenteurs de parts, aux actionnaires, aux participants ou détenteurs d'autres intérêts dans ce Fonds (ou à une personne désignée ou trustee pour un quelconque de ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs) et toutes les Actions Ordinaires B détenues par toute personne désignée ou trustee pour un quelconque de ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs peuvent être cédées à ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs ou à une autre personne désignée ou un autre trustee pour ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs; ou

15.3.3 A un autre Fonds qui est conseillé ou administré par le même conseiller ou administrateur ou par un autre membre du même groupe directe d'un tel administrateur ou conseiller ou à une personne désignée ou trustee d'un tel Fond.

15.4 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B détenant des Actions Ordinaires B en tant que personne désignée, à la personne pour le compte de laquelle il détient ces actions en tant que personne désignée ou toute autre personne agissant comme personne désignée pour cette personne;

15.5 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire B qui est un investment trust (tel que défini dans les Listing Rules de L'Autorité de Cotation Anglaise) dont les actions sont cotées à la Bourse de Londres, à un autre tel investment trust qui est également géré par le gérant de l'Actionnaire Ordinaire B;

15.6 A un «Plan de Co-Investissement»;

15.7 Dans l'hypothèse d'un Plan de Co-Investissement qui détient des Actions Ordinaires B par l'intermédiaire d'une autre entreprise à

15.7.1 Un autre établissement qui détient ou va détenir des actions pour le Plan de Co-Investissement; ou

15.7.2 Des employés ou membres ayant droit à des Actions Ordinaires B pour le Plan de Co-Investissement;

15.8 Au moment de ou postérieurement à la Cotation;

15.9 En acceptation d'une offre par un cessionnaire proposé en application de l'Article 17;

15.10 Lorsque l'Article 17 l'exige; ou

15.11 A la Société en conformité avec les dispositions y relatives de la Loi de 1915.

Art. 16. Droits Tag Along

16.1 Cette clause s'applique aux circonstances autres que celles mentionnées sous l'Article 16.2 lorsque la cession d'Actions Ordinaires B (soit à travers une seule transaction soit à travers une série de transactions liées) résulterait, si elle était inscrite, en une personne et toute autre personne:

16.1.1 Qui est liée à lui, ou

16.1.2 Avec qui il agit de concert;

(chacune étant un «membre du groupe acquéreur») détenant ou augmentant sa participation d'Actions Ordinaires à 50% ou plus du nombre total de votes qui peuvent être émis lors d'une assemblée générale de la Société.

16.2 Cet Article 16 ne s'applique pas lorsque la cession des Actions Ordinaires B est permise par l'Article 15.2 à 15.11 (inclus).

16.3 Aucune cession à laquelle s'applique cet Article ne peut être faite ou inscrite, à moins que:

16.3.1 Le cessionnaire proposé à fait une offre en écrit (l'«Offre») d'acheter toutes les autres Actions Ordinaires (y compris les Actions Ordinaires qui peuvent être attribuées pendant la période d'offre ou lorsque l'offre devient inconditionnelle suite à l'exercice ou la conversion des options sur ou droits à la souscription à des garanties convertibles en Actions Ordinaires existantes à la date de cette Offre) d'après les conditions exposées aux Articles 16.5 et 16.6 (si applicable) (à moins que, dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire particulier, des conditions moins favorables ont été acceptées par écrit par cet Actionnaire Ordinaire) et l'Offre est ou est devenue complètement inconditionnelle; et

16.3.2 Tous les montants principaux ensembles avec les intérêts échus (après déduction d'impôts requis par la loi) dus en vertu des Instruments PECS ont été remboursés.

16.4 Toute cession d'Actions Ordinaires faite en vertu de la présente clause n'est sujet à aucune autre restriction de cession contenue dans les autres clauses.

16.5 Les conditions de l'offre du cessionnaire proposé seront les suivantes:

16.5.1 L'Offre sera maintenue pour acceptation pour au moins 21 jours et sera présumée rejetée si elle n'aura pas été acceptée en conformité avec les conditions de l'offre et endéans la période pendant laquelle elle est maintenue pour acceptation; et

16.5.2 La contrepartie pour chaque Action Ordinaire A, Action Ordinaire B et chaque Action Ordinaire C sera la plus haute contrepartie offerte pour chaque Action Ordinaire A, Action Ordinaire B ou Action Ordinaire C pendant les 6 mois précédent la date de l'Offre (non compris les coûts).

Cette offre comprendra un engagement de l'offreur que ni lui-même ni une personne agissant en vertu de contrats conclu avec lui ou de concert avec lui ne s'est engagée suivant des conditions plus favorables en ce qui concerne la contrepartie ou a accepté des conditions plus favorables avec n'importe quel autre membre en ce qui concerne l'acquisition de Parts Ordinaires.

16.6 L'Offre du cessionnaire proposé peut être sujette à la condition que l'Offre ayant pour résultat que des membres du groupe acquéreur détiennent ou augmentent leur participation totale à une proportion des Actions Ordinaires A, Actions ordinaires B et/ou Actions Ordinaires C émises.

16.7 Toute dispute quant à la contrepartie appropriée pour une Action Ordinaire A, Action Ordinaire B ou Action Ordinaire C requise sous l'Article 16.5 sera renvoyé par la Société à ses Réviseurs, ou à l'administration des Administrateurs d'un Investisseur, l'Expert, agissant en sa qualité d'expert et non pas de médiateur. La décision des Réviseurs (ou, le cas échéant, de l'Expert) sera définitive et liera les parties (sauf en cas de fraude ou d'erreur manifeste). Les conditions de référence des Réviseurs (ou, le cas échéant, de l'Expert) seront de déterminer les questions litigieuses endéans les 10 jours de leur nomination et les parties devront fournir chacune aux Réviseurs (ou, le cas échéant, à l'Expert) toutes les information en relation avec la contrepartie que les Réviseurs (ou, le cas échéant, l'Expert) requièrent raisonnablement et sur lesquelles les Réviseurs (ou, le cas échéant, l'Expert) ont le droit de baser leur décision (autant qu'ils le jugent approprié). Le cessionnaire proposé devra payer une moitié des coûts des Réviseurs (ou, le cas échéant, de l'Expert) et les détenteurs des actions ordinaires contestant le montant de la contrepartie appropriée avec le cessionnaire proposé devront payer l'autre moitié.

16.8 La Société devra donner avis à tous les détenteurs des Actions Ordinaires des conditions de toute offre transmise à eux en conformité avec l'Article 16.5 immédiatement après en avoir été avisée par le cessionnaire proposé, après quoi tout détenteur d'Actions ordinaires (un «Actionnaire Cédant») qui désire céder des Actions Ordinaires au cessionnaire proposé en conformité avec les conditions de l'offre devra donner un avis à la Société (l'«Avis de Cession») à un moment quelconque avant que l'offre du cessionnaire proposé cesse d'être ouverte à acceptation (la «Date de l'Avènement») énonçant le nombre d'actions qu'il désire céder (les «Actions à Céder»).

16.9 L'Actionnaire Cédant peut spécifier dans l'Avis de Cession que les Actions à Céder peuvent seulement être cédées si une proportion spécifiée de toutes les Actions Ordinaires A, Actions Ordinaires B et/ou Actions Ordinaires C émises est cédée en même temps, en cette hypothèse aucune Action à Céder peut être cédée si l'Offre n'est pas acceptée en ce qui concerne les Actions Ordinaires représentant cette proportion spécifique.

16.10 L'avis de Cession désignera la Société comme mandataire de l'Actionnaire Cédant pour la cession des Actions à Céder sous les conditions de l'offre du cessionnaire proposé et sous les conditions spécifiées dans l'Avis de Cession, ensemble avec tous les droits spécifiés dans l'Avis de Cession, ensemble avec les droits y attachés et libérées de toutes charges.

16.11 Endéans les trois jours suivant la Date de l'Avènement:

16.11.1 La Société doit donner un avis par écrit au cessionnaire proposé comprenant les noms et adresse des Actionnaires Cédant qui ont accepté l'offre faite par le cessionnaire proposé;

16.11.2 La Société doit donner un avis par écrit à chaque Actionnaire Cédant concernant le nombre des Actions à Céder qui sont disponibles et l'identité du cessionnaire; et

16.11.3 Les avis de la Société devront mentionner les heures et lieu, entre 7 et 14 jours après la Date de l'Avènement, auxquels la vente et l'achat des Actions à Céder tenues par chaque Actionnaire Cédant devront être conclues.

16.12 Si un Actionnaire Cédant ne transfère pas ces Actions à Céder respectives en conformité avec l'Article 16.11, le Conseil d'Administration peut (et devra, si les Administrateurs d'un Investisseur le requièrent) autoriser un administrateur à signer, compléter et effectuer, au nom et en tant que mandataire de l'Actionnaire Cédant, une cession des Actions à Transférer au membre relevant du groupe des acquéreurs contre un reçu émis à émettre par la Société concernant la contrepartie pour chaque Cession d'Action. La Société devra détenir cette contrepartie en tant que mandataire pour l'Actionnaire Cédant sans obligation de payer des intérêts. La réception par la Société de la contrepartie constituera une décharge valable vis-à-vis du membre relevant du groupe des acquéreurs. Les administrateurs autorise-

ront alors l'inscription de la cession sous condition du juste timbrage. L'Actionnaire Cédant défaillant rendra à la Société son certificat d'action (ou, le cas échéant, une garantie y relative sous une forme qui satisfait le Conseil d'Administration) pour les Actions à Céder par lui, après quoi (mais non pas avant) l'Actionnaire Cédant défaillant aura droit à la contrepartie des Actions à Céder relevantes, sans intérêts.

16.13 Afin d'éviter toute confusion, «contrepartie» pour les besoins de l'Article 16.4 ci-dessus:

(i) Toujours sujet aux conditions de l'Article 16.52, sera interprété comme signifiant la valeur ou le prix de la contrepartie quelque soit la forme de la contrepartie; et

(ii) Devra exclure toute offre de souscrire ou d'acquérir des actions ou instruments obligataires dans le capital de n'importe quel membre du groupe des acquéreurs faite à un Actionnaire ordinaire si:

a) Cette offre de souscrire ou d'acquérir est une alternative (soit en total ou en partie) ou un surplus à la contrepartie offerte en liquide ou en équivalent au liquide; et

b) La contrepartie offerte à tous les Actionnaires Ordinaires en liquide ou en équivalent au liquide est en elle-même à des conditions commerciales selon le libre jeu de la concurrence (bona fide arms length) en conformité avec l'Article 16.1.

16.14 Les Actionnaires Ordinaires reconnaissent et acceptent que le pouvoir conférée à l'Article 16.12 est nécessaire en tant que garantie pour l'exécution par les Actionnaires Cédant de leurs obligations sous le présent Article 16.

L'Article 16.9 ne s'applique pas aux cessions d'Actions Ordinaires faites en conformité avec le présent Article 16. Toute cession d'Actions Ordinaires faite en conformité avec le présent Article 16 n'est pas soumise à d'autres restrictions de cession contenues dans la Convention d'Investissement.

Art. 17. Droits Drag Along

17.1 Si une cession d'Actions Ordinaires B en conformité avec l'Article 15.1 (à condition que la cession se passe selon le libre jeu de la concurrence (on bona fide arms length commercial terms) et/ou 16 a pour résultat que les membres du groupe des acquéreurs détiennent ou augmentent leur participation à 50% ou plus des Actions Ordinaires B émises, les membres du groupe des acquéreurs peuvent, en donnant un préavis («Préavis d'Achat Obligatoire») à chacun des Actionnaires détenant des Actions Ordinaires (chacun un «Actionnaire Minoritaire»), exiger de chaque Actionnaire Minoritaire qu'il cède les Actions Ordinaires qu'il détient (libres de toutes les charges et avec tous les droits y attachés) à une ou plusieurs personnes déterminées dans le Préavis d'Achat Obligatoire (chacun un «Bénéficiaire de l'Offre») pour la contrepartie spécifiée à l'Article 16.5 et à la date déterminée dans le Préavis d'Achat Obligatoire (la «Date d'Avènement»), cette date se situant au moins 7 jours de la date du Préavis d'Achat Obligatoire.

17.2 Les actions sujettes au Préavis d'Achat Obligatoire devront être vendues et achetées conformément aux dispositions suivantes:

17.2.1 Au jour de ou avant la Date d'Avènement, chaque Actionnaire Minoritaire devra remettre à la Société une convention de cession dûment exécutée, sous une forme déterminée par le Conseil d'Administration relativement aux Actions Ordinaires soumises au Préavis d'Achat Obligatoire et détenues par eux (les «Actions Minoritaires»), ensemble avec les actions relevantes et les certificats représentatifs des (PECS) (ou une garantie y relative sous une forme qui satisfait le Conseil d'Administration). Toujours sujet à l'émission d'un reçu, à la Date d'Avènement (mais seulement dans la mesure où les Bénéficiaires de l'Offre ont remis les fonds requis à la Société), la Société payera aux Actionnaires Minoritaires, pour le compte du Bénéficiaire de l'Offre, le prix des Actions Minoritaires détenues par eux, dans la mesure seulement où les Bénéficiaires de l'Offre ont remis les fonds requis à la Société. La réception des fonds par la Société libérera valablement les Bénéficiaires de l'Offre. Le paiement aux Actionnaires Minoritaires sera fait de la manière convenue entre la Société et les Actionnaires Minoritaires et, en absence de convention, par chèque notifié à l'adresse postale de la Société par chaque Actionnaire Minoritaire et, à défaut d'une telle notification, à la dernière adresse connue de la Société. La Société détiendra tous les fonds reçus de la part des Bénéficiaires de l'Offre pour les Actionnaires Minoritaires sans obligation de payer des intérêts;

17.2.2 dans la mesure où, à la Date d'Avènement, les Bénéficiaires de l'Offre n'ont pas remis à la Société les fonds destinés à payer le prix total dû au titre des Actions Minoritaires, les Actionnaires Minoritaires auront droit à la restitution des conventions de cession et des certificats représentatifs (ou des garanties) des Actions Minoritaires concernées et les Actionnaires Minoritaires n'auront pas d'autres obligations en vertu de cet Article à l'égard de ces Actions Minoritaires; et

17.2.3 lorsqu'un Actionnaire Minoritaire omet de remettre une convention de cession dûment exécutée relative aux Actions Minoritaires détenues par lui dans la Société à la Date de l'Avènement, le Conseil peut (et devra si l'Administrateur d'Un Investisseur le demande) autoriser l'un quelconque des administrateurs à exécuter, compléter et effectuer au nom et en tant que mandataire des Actionnaires Minoritaires une cession des Actions Minoritaires à chaque Bénéficiaire de l'Offre en cause, dans la mesure où ce Bénéficiaire de l'Offre a, jusqu'à la Date d'Avènement, remis à la Société les fonds destinés à payer les Actions Minoritaires qui lui ont été proposées. Le Conseil autorisera ensuite l'inscription de la cession dans le registre sujet au timbrage approprié. L'Actionnaire Minoritaire défaillant devra remettre à la Société les certificats représentatifs de ses actions (ou fournir une garantie sous une forme satisfaisante au Conseil d'Administration) pour les Actions Minoritaires antérieurement détenues par lui, suite à quoi il aura droit au paiement du prix des Actions Minoritaires antérieurement détenues par lui.

17.3 Alors que cette clause s'applique aux Actions Ordinaires d'un Actionnaire Minoritaire, ces actions ne peuvent pas être cédées autrement que conformément au présent Article.

17.4 Si des Actions Ordinaires sont émises par la Société à un quelconque Actionnaire Minoritaire endéans 6 mois à partir de la date du Préavis d'Achat Obligatoire, les membres du groupe acheteur seront en droit de notifier un préavis supplémentaire (un «Préavis Supplémentaire d'Achat Obligatoire») à chaque porteur de ces actions (les «Actions Subséquentes») exigeant qu'ils vendent toutes leurs Actions Subséquentes à une ou plusieurs personnes identifiées dans le

Préavis Supplémentaire d'Achat Obligatoire à la contrepartie prévue à l'Article 16.5. Les dispositions de l'alinéa 16.2 sont applicables mutatis mutandis aux Actions Subséquentes, à condition que:

17.4.1 les renvois par l'alinéa 17.1 de cet Article au «Préavis d'Achat Obligatoire» désignent le «Préavis Supplémentaire d'Achat Obligatoire»; et

17.4.2 les renvois par l'alinéa 17.2 de cet Article aux «Actions Ordinaires» désignent les «Actions Subséquentes».

17.5 A la Date d'Avènement la Société devra rembourser toutes les sommes dues (y compris les intérêts échus) sous les Instruments (PECS) en conformité avec l'Article 16.3.2 et les conditions de l'Instrument (PECS).

17.6 L'Actionnaire Ordinaire reconnaît et accepte que le pouvoir conféré sous l'Article 17.2.3 est nécessaire en tant que garantie pour l'exécution par les Actionnaires Minoritaires de leurs obligations sous le présent Article 17.

Art. 18. Ratchet

18.1 Dans cet Article 18:

18.1.1 «Date de Sortie» désigne la date à laquelle a lieu la Sortie.

18.1.2 «Événement de Sortie» désigne une Sortie ou une liquidation in bonis ou une dissolution de la Société.

18.1.3 «Valeur de Sortie» désigne:

(a) dans l'hypothèse d'une Cotation, le résultat AxB;

(i) où «A» désigne le prix par action en Euro ou dans toute autre devise dans laquelle les actions ordinaires de la Société sont vendues, offertes ou placées en relation avec la Cotation (dans l'hypothèse d'une offre de vente c'est le prix de souscription ou, en cas d'offre de vente par offre publique c'est le prix finalement retenu sous cette offre ou, dans le cas d'un placement c'est le prix auquel les actions sont vendues sous le placement); et

(ii) «B» désigne le nombre d'actions ordinaires émises au moment de cette Cotation, mais non compris les actions émises pour les besoins de mobiliser du capital additionnel ou de remplacement pour la Société en tant que faisant partie des arrangements de Cotation (y compris sans limitation, pour financer le remboursement de prêts ou de prêts en capital);

(b) dans l'hypothèse d'une Vente:

(i) si le capital social ordinaire de la Société doit être vendu par convention privée (contrairement à une offre publique) et que la contrepartie est un montant en liquide fixe payable (après paiement des dépenses, honoraires et impôts dus par la Société, en entier après la finalisation de l'acquisition de 100% du capital social ordinaire, ce montant en liquide;

(ii) si la Vente est consécutive à une offre publique en liquide (ou une offre publique accompagnée d'une alternative en liquide), la contrepartie en liquide ou le prix alternatif des 100% du capital social ordinaire aux actionnaires (après paiement des dépenses, honoraires et impôts dus par la Société) en relation avec l'acquisition de 100% du capital social ordinaire, ce montant en liquide;

(iii) si l'acquisition se réalise par convention privée ou offre publique et la contrepartie consiste en l'émission de sûretés (non accompagné par une alternative en liquide):

(1) si les sûretés se classent pari passu avec des sûretés déjà admises à l'échange par l'UKLA ou échangées à un échange d'investissement reconnu (dans l'hypothèse d'une vente par convention privée) la valeur attribuée à cette contrepartie (après paiement des dépenses, honoraires et impôts dus par la Société) dans la convention de vente relative aux conditions de cette offre, ou, dans l'hypothèse d'une vente suivant une offre publique ou à défaut d'une telle désignation dans la convention de vente y relative, par référence à la valeur de cette contrepartie déterminée par référence à la cotation moyenne de marché de ces sûretés pendant les derniers cinq jours ouvrables précédant le jour auquel l'offre ou l'intention d'acquérir la Société est annoncée pour la première fois par l'acquéreur proposé (dans tous les cas, après paiement des dépenses, honoraires et impôts dus par la Société); ou

(2) si les sûretés ne sont pas d'une pareille classe, la valeur de ces sûretés telle que définie par l'Expert Ratchet (tel que défini à l'Article 18.8) dans un certificat obtenu à ces fins et adressé aux Actionnaires Ordinaires, et

(iv) au point que l'Acquisition comprend un élément de contrepartie différée ou de contrepartie retenue temporairement en escrow par un tiers, sa valeur sera la valeur actuelle de cette contrepartie différée basée sur un taux de réduction de 15% per annum, ou, à défaut de ceci, déterminé et certifié par l'Expert Ratchet comme mentionné à l'Article 18.8 et

(v) au point où la Vente comprend un élément de contrepartie éventuelle qui peut seulement être déterminée par rapport à la réalisation d'objectifs futurs exposés dans la convention de vente ou de contrepartie qui est retenue temporairement en escrow par un tiers et qui ne sera pas libérée au profit de l'actionnaire cédant jusqu'après la date de la Vente, cette contrepartie ne sera pas prise en compte aux fins de calcul de la Valeur de Sortie;

(c) dans l'hypothèse d'une Liquidation, le montant en liquide distribué aux Actionnaires Ordinaires (après paiement des dépenses, honoraires et impôts dus par la Société).

18.1.4 «Coûts d'Investissement» désigne:

(a) EUR 1.693.516 souscrits pour 896.040 Actions Ordinaires «B»;

(b) EUR 89.662.500 souscrits pour les PECS; et

(c) Le total de tous les montants additionnels investis, avancés ou engagés après la date de cette Convention par les Investisseurs dans ou en relation avec un membre quelconque du Groupe soit par voie de capital social, prêt, prêt en capital ou toute autre forme d'engagement, y compris par voie de garantie des obligations de n'importe quel membre du Groupe et y compris tout engagement d'investir (l'engagement devra être compris comme un Coût d'Investissement à partir de la date à laquelle l'engagement est pris par le membre relevant du Groupe).

18.1.5 «Revenus d'Investisseur» désigne le montant de la Valeur de Sortie suivant l'Événement de Sortie qui est attribuable à l'Investisseur plus le montant liquide total net reçu par les Investisseurs de la ou les engagements relâchés par la Société ou par tout autre membre du Groupe en tant que:

(i) distribution ou dividende;

(ii) retour de capital; et

(iii) remboursement du principal et des intérêts des sommes prêtées

déduction faite des tous les coûts et dépenses encourus ou devant être encourus par les Actionnaires Ordinaires B en relation avec l'Événement de Sortie (y compris les honoraires légaux, commissions, coûts de cession et tous autres honoraires dus à des tiers et dépenses dues par les Investisseurs).

18.2 Cet Article 18.2 s'appliquera seulement lorsque les Revenus d'Investisseur sont ou seront à une Date de Sortie égaux ou supérieurs à trois fois les Coûts d'Investissement.

18.3 Sujet à l'Article 18.2, immédiatement avant mais dépendant de la réalisation d'un Événement de Sortie, un nombre tel d'Actions Ordinaires B et d'Actions Ordinaires C sera racheté que le nombre des Actions Ordinaires A émises immédiatement après le rachat exprimé comme un pourcentage du total des Actions Ordinaires émises immédiatement après le rachat est égal au pourcentage mentionné à l'Article 18.4 (le «Pourcentage des Actions Ordinaires A»).

18.4 Le Pourcentage des actions Ordinaires A sera calculé de la sorte que si les Revenus d'Investisseur sont égaux à trois fois les Coûts d'Investissement, le nombre des Actions Ordinaires A émises exprimé comme un pourcentage du total des Actions Ordinaires émises immédiatement après le rachat décrit à l'Article 18.3 sera 10 pour cent augmentant linéairement à 15 pour cent lorsque les Revenus d'Investissement sont égaux ou supérieurs à quatre fois les Coûts d'Investissement.

18.5 Afin d'éviter tout doute, si les Revenus des Investisseurs ne sont pas égaux à trois fois les Coûts d'Investissement, aucunes Actions Ordinaires B et Actions Ordinaire C ne doivent être rachetées.

18.6 Lorsque seulement quelques unes des Actions ordinaires B et des Actions Ordinaires C sont rachetées, le rachat aura lieu, autant que possible, proportionnellement à la participation détenue par chaque Actionnaire Ordinaire B et Actionnaire Ordinaire C dans les Actions Ordinaires B respectivement dans les Actions Ordinaires C.

18.7 Aux fins du présent Article 18.7, le nombre des Actions Ordinaires B et des Actions Ordinaires C à racheter est déterminé par les porteurs de pas moins de 50% en nombres des Actions Ordinaires B et notifié au Chief Executive Officer de la Société pour accord, et en cas d'absence d'accord endéans les 2 jours à partir de la réception de la notification par le Chief Executive Officer, le nombre sera déterminé et certifié par l'Expert Ratchet, tel que défini à l'Article 18.8.

18.8 Lorsque le nombre des Actions Ordinaires B et des Actions Ordinaires C à être rachetées n'est pas convenu suivant les règles de l'Article 18.7, il sera immédiatement fait référence à un expert comptable indépendant (l'«Expert Ratchet») pour la détermination et la certification. L'expert sera un expert comptable indépendant de pas moins de cinq ans d'expérience professionnelle qui sera nommé par les porteurs de 50% en nombre des Actions ordinaires B. Après sa nomination, l'Expert Ratchet déterminera et certifiera le nombre d'Actions Ordinaires B et d'Actions Ordinaires C racheter, agira en qualité d'expert et non pas de médiateur et aura avis définitif et s'imposant à la Société et à ses membres (y compris les porteurs de Warrants ou d'autres sûretés). Les frais raisonnables de l'Expert Ratchet seront supportés par la Société.

Chapitre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 19. Conseil d'Administration

19.1 La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non. Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

19.2 Les mesures suivantes s'appliquent à la nomination des Administrateurs:

L'Investisseur Carlyle aura le droit de proposer de temps en temps, aux fins de nomination, au moins quatre (4) candidats, parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires nommera deux administrateurs non-dirigeants (les «Administrateurs Investisseurs»).

19.3 Les Administrateurs Investisseurs auront le droit de nommer de temps en temps des personnes qui participent, observeront et parleront (mais ne voteront pas) aux réunions du Conseil (les «Observateurs»).

19.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société sera, à tout moment, libre de décider une révocation ou suspension des fonctions d'un administrateur, étant entendu que (i) le droit de l'Investisseur Carlyle de proposer un candidat aux fins de nomination en tant qu'administrateur comprend le droit de proposer la révocation ou la suspension d'un administrateur qui a été nommé suite à la désignation par l'Investisseur Carlyle, et que (ii) les dispositions du paragraphe 19.2 et celles du présent paragraphe 19.4 s'appliquent également au remplacement d'un Administrateur.

19.5 Les membres du Conseil seront nommés pour une période qui n'excédera pas six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil peuvent être réélus.

19.6 Une personne morale peut être membre du Conseil.

19.7 En cas de vacance dans le Conseil pour des raisons de mort, retraite ou autre, les membres restants du Conseil pourront coopter un nouvel administrateur. La nomination d'un nouvel administrateur conformément à cette clause sera ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 51 de la Loi de 1915.

19.8 Le Conseil, avec le consentement unanime des Administrateurs Investisseurs, nommera et révoquera le président («Président») du Conseil.

19.9 Le Conseil pourra établir des comités spéciaux, tels que décrits dans la Convention d'Investissement.

Art. 20. Prise de décision par le Conseil d'Administration

20.1 Les réunions du Conseil peuvent être convoquées par n'importe lequel de ses membres donnant convocation à tous les autres membres (et aux Observateurs) à moins que les membres du Conseil (ou Observateur) en décident autrement, par écrit 5 Jours Ouvrables au moins avant la date de la réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil (sauf en cas d'urgence, où il conviendra de donner convocation dans la mesure praticable). La convocation devra préciser l'ordre du jour de la réunion, de même que tous les documents qui seront produits lors de la réunion ou y présentés. Seul pourra faire l'objet des débats l'ordre du jour tel qu'exposé dans la convocation, à moins que les membres du Con-

seil (ou Observateurs) n'en décident autrement. Dans la mesure du possible, le Conseil devra envoyer une copie des résolutions aux Administrateurs Investisseurs.

20.2 Si tous les Administrateurs présents ou représentés acceptent de renoncer à la convocation préalable ou y renoncent préalablement par écrit, la réunion du Conseil peut avoir lieu sans convocation préalable.

20.3 Le Conseil se réunira au moins 1 (une) fois par trimestre au lieu du siège social (ou à tout autre lieu tel qu'approuvé par les Administrateurs Investisseurs).

20.4 Le quorum pour une réunion du Conseil doit inclure au moins un Administrateur Investisseur.

20.5 La personne nommée conformément à l'article 19.8 sera le Président des réunions du Conseil. S'il est absent à cette réunion, la réunion devra nommer un président parmi les présents. Le vote du Président du Conseil ne sera ni décisif ni prépondérant.

20.6 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

20.7 Un membre du Conseil peut se faire représenter lors d'une réunion par un autre administrateur en vertu d'une procuration écrite. Cette procuration ne peut être donnée que pour une seule réunion.

20.8 Sous réserve de l'Article 20.4 et d'autres dispositions spécifiques des Statuts, les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

20.9 Les résolutions écrites (ou résolutions circulaires) du Conseil d'Administration pourront être valablement adoptées par écrit si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut être contenue dans un ou plusieurs document(s) envoyés par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions du Conseil dûment convoquées.

20.10 Le Conseil devra envoyer à chaque membre du Conseil (et aux Observateurs) une copie des procès-verbaux de la réunion, au plus vite faisable.

20.11 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par tous les Administrateurs présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil, par deux Administrateurs ou, par toute personne dûment autorisée conformément aux présents Statuts.

Art. 21. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

21.1 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

21.2 Les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

21.3 Les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement des Administrateurs Investisseurs:

21.3.1 Concernant le capital social:

(a) la variation, création, augmentation, ré-organisation, consolidation, sous division, conversion, réduction, rachat, ré-désignation ou toute autre altération du capital social autorisé ou émis ou du capital d'emprunt de la Société ou la variation, modification, abrogation ou octroi d'un droit quelconque attaché à ce capital social ou d'emprunt, sauf, dans tous les cas, tel qu'expressément requis par la Convention d'Investissement ou les présents Statuts;

(b) la conclusion de ou la création par la Société de toute convention, arrangement ou obligation exigeant la création, la répartition, l'émission, la cession ou le rachat de, ou l'octroi du droit (conditionnel ou non) par la Société à une personne d'exiger la création, répartition, émission, cession ou rachat, d'une action dans le capital de la Société (comprenant, sans limitation, une option ou un droit de préemption ou de conversion), sauf, dans tous les cas, tel que pourrait être expressément requis par la Convention d'Investissement ou les présents Statuts;

(c) la réduction, capitalisation, remboursement ou distribution de tout montant porté au crédit du capital social, compte de prime d'émission, réserve de rachat de capital ou toute autre réserve d'un actionnaire quelconque de la Société (autre qu'une entreprise détenue à 100% par la Société), ou la réduction de toute responsabilité non appelée à l'égard des actions partiellement libérées de la Société.

21.3.2 concernant les Statuts

La décision de soumettre la modification des Statuts aux réunions des actionnaires.

21.3.3 concernant les cessions d'Actions

Sans préjudice aux dispositions de la Convention d'Investissement, l'exercice de tout pouvoir discrétionnaire, pouvoir ou autorité, ou l'octroi de tout consentement à l'égard d'une cession d'Actions de la Société, y compris, sans limitation, l'accord sur une valeur équitable ou un prix de vente de ces actions.

21.3.4 concernant les distributions

La recommandation, déclaration ou production de tout dividende ou autre distribution de profits, actifs ou réserves par la Société.

21.3.5 concernant la liquidation:

La décision de soumettre une liquidation de la Société aux réunions des Actionnaires;

21.3.6 concernant les fusions

La décision de soumettre une décision concernant une scission, fusion, reconstruction sociale ou consolidation de toutes sortes de la Société à l'approbation des réunions d'actionnaires.

21.3.7 concernant une Sortie

(a) Sans préjudice quant aux dispositions de la Convention d'Investissement, une Sortie et la nomination de tout consultant social financier par la Société en relation avec une Sortie proposée.

(b) La Société concluant ou étant impliquée directement ou indirectement dans toute discussion ou négociation avec un tiers qui serait intéressé à acquérir des actions dans le capital de la Société ou une partie substantielle des affaires ou

des actifs du Groupe (un «Futur Acquéreur») ou la création de toute information relative au Groupe disponible pour le Futur Acquéreur.

21.3.8 concernant un changement substantiel dans la nature des affaires:

Tout changement substantiel (comprenant, sans être limité à, une cessation) dans la nature des affaires de la Société ou dans sa manière de conduite de ses activités.

21.3.9 Concernant les nouvelles sociétés liées, succursales et investissements:

La constitution d'une nouvelle société liée de la Société ou l'acquisition (de quelque manière que ce soit) par la Société d'une participation dans les actions dans le capital d'un quelconque corps social, ou dans un quelconque instrument convertible en capital social d'un quelconque corps social ou l'établissement d'une succursale ou l'acquisition d'une participation quelconque dans une société, commerce, entreprise ou groupe, comprenant, sans être limité à, l'acquisition d'une action quelconque ou de titres négociables qui sont négociés sur une bourse d'investissement reconnu ou tout autre marché de titres publics.

21.3.10 Concernant des cessions et acquisitions importantes

(a) La cession par quelques moyens que ce soit (comprenant, sans être limité à, le bail à loyer ou la licence) par la Société de tout bien ou du tout ou d'une partie importante de son entreprise, dans chaque cas à un prix ou une valeur de EUR 300.000 ou plus (prise ensemble avec toutes cessions liées), ou lorsque cette cession aurait pour conséquence de porter la valeur totale de toutes les cessions faites par la Société au courant de l'année financière au-dessus de EUR 3.000.000.

(b) L'acquisition par quelques moyens que ce soit (comprenant, sans être limité à, le bail à loyer ou la licence) par la Société de tout bien pour un prix ou une valeur de EUR 1.000.000 ou plus.

(c) La Cession par quelque moyen que ce soit de la Société ou la dilution directe ou indirecte de la participation de la Société dans une de ses entreprises liées ou toute scission ou toute autre réorganisation du Groupe.

21.3.11 Concernant la Dépense en capital

Dépense en capital de la Société qui est supérieure à EUR 250.000 (TVA ou l'équivalent d'outre-mer exclu) pour chaque pièce individuelle de dépense en capital non approuvée spécifiquement dans le Budget Annuel ou EUR 1.000.000 (TVA ou l'équivalent d'outre-mer exclu) approuvée ou non spécifiquement dans le Budget Annuel, traitant la conclusion par un membre quelconque du Groupe d'un bail, licence ou d'autres obligations similaires comme une dépense en capital d'un montant égal au loyer ou d'autres paiements à effectuer par la Société suite à cette obligation.

21.3.12 Concernant les conventions passées en dehors du cours ordinaire et normal des affaires

La conclusion par la Société de tout contrat, engagement ou arrangement en dehors du cours ordinaire et normal des affaires ou autrement qu'entre sociétés liées, ou de tout contrat ou arrangement qui est, ou susceptible d'être, substantiel dans le contexte de la Société considérée comme un tout ou un paiement effectué par la Société autre qu'entre sociétés liées, ou lequel est inhabituel ou substantiellement onéreux.

21.3.13 Concernant les joint ventures

La conclusion par la Société d'une association (partnership) ou d'une convention de joint venture avec toute personne.

21.3.14 Concernant des contrats substantiels

Tout changement matériel dans les termes ou l'abandon de tout contrat substantiel de la Société, comprenant tout contrat identifié au préalable par les Administrateurs Investisseurs comme substantiel au sens du présent paragraphe.

21.3.15 Concernant des contrats entre parties

La conclusion de, résiliation ou variation de tout contrat ou arrangement entre la Société et un Gérant ou un Gérant Non-Dirigeant (ou une personne liée à un Gérant ou un Gérant Non-Dirigeant) ou dans lequel le Gérant est autrement intéressé comprenant, sans être limité à, la variation de la rémunération ou d'autres avantages en vertu de ce contrat ou de cet arrangement, la renonciation à toute rupture de ce contrat ou arrangement, la production de tout paiement bonus ou la fourniture d'un quelconque bénéfice par la Société au ou à l'ordre du Gérant du Gérant Non-Dirigeant ou à une personne connexe de ce Gérant ou de ce Gérant Non-Dirigeant, autre que la fourniture d'un paiement ou d'un bénéfice en concordance avec le contrat de service de ce Gérant ou tel qu'approuvé par un Comité de Rémunération, en ce qui concerne des sujets tombant sous sa compétence.

21.3.16 Concernant les modifications aux contrats

(a) La conclusion par la Société de, ou toute requête en, amendement, modification à, renonciation à tout droit ou action sous, la Convention d'Acquisition, la Convention de Crédit, le Mezzanine Agreement, la Convention de Subordination et l'Instrument PECs ou tout document conclu suite à ces conventions.

21.3.17 Concernant les conventions de vente et de lease back

La conclusion par la Société d'une convention ou d'un arrangement de vente et de lease back de tout bien.

21.3.18 Concernant les dettes d'affacturage

L'affacturage de dettes comptables ou la conclusion d'escompte de facture ou de conventions similaires.

21.3.19 Concernant les ventes à tempérament (etc.)

La conclusion par la Société de toute vente à tempérament, crédit ou vente conditionnelle, convention de location ou de leasing, dont le coût total en capital, ou additionné aux autres engagements auxquels la Société est déjà partie, sera à tout moment en excès du montant prévu à ce sujet dans le Budget Annuel.

21.3.20 Concernant les conventions restrictives

La conclusion par la Société de toute convention limitant sa liberté de faire du commerce.

21.3.21 Concernant les Administrateurs ou les agents de la Société

(a) La décision de proposer la nomination ou la révocation d'un Administrateur à l'assemblée générale.

(b) La nomination ou la révocation de tout agent de la Société, ou toute modification dans la rémunération ou d'autres avantages ou des termes de la prestation de service de cet administrateur ou tout autre agent.

21.3.22 Concernant les comités

La délégation par les Administrateurs de la Société d'un de leurs pouvoirs quelconque à un comité (autre que le Comité de Rémunération et le Comité d'Audit conformément à la Convention d'Investissement) ou l'établissement ou la modification de cette affiliation, ou des conditions (conditions de référence), de ces comités ou la prise de mesures qui contreviennent substantiellement ou sont substantiellement contraires à une recommandation ou décision émanant du Comité d'Audit, respectivement du Comité de Rémunération.

21.3.23 Concernant les employés seniors

La nomination ou la résiliation d'une relation de travail avec tout employé de, ou la nomination ou la cessation de l'emploi de toute autre personne dont les services sont ou sont destinés à être prestés à la Société dont le salaire de base ou la rémunération de ces services est égal à ou supérieur à EUR 150.000 par année, ou toute modification dans la rémunération ou d'autres avantages ou des conditions d'emploi ou d'embauche de cette personne sauf tel qu'approuvé par le Comité de Rémunération.

21.3.24 Concernant les avantages des employés

L'établissement de toute pension, retraite, décès, invalidité ou d'un plan d'assurance vie, ou d'un plan d'actions employés ou d'un trust employé ou d'un plan de détention d'actions, d'une option d'actions ou d'un plan d'option actions déguisé (shadow share option scheme), ou tout autre plan de répartition des bénéfices ou avantages ou tout autre plan incitant au profit des administrateurs, employés, ou anciens administrateurs ou anciens employés (ou de personnes dépendantes de ceux-ci) de la Société, la modification des conditions ou des règles de tout plan existant ou nouveau, la nomination et la révocation de tout trustee ou gérant d'un tel plan ou la distribution d'options ou d'autres droits en vertu ces plans excepté ceux qui ont été approuvé par le Comité de Rémunération, dans les limites de son champ d'application.

21.3.25 Concernant les réviseurs (auditors) et d'autres conseillers

La décision de soumettre la nomination ou la révocation des réviseurs ainsi que de tout autre conseiller professionnel de la Société, autre que la re-nomination des conseillers déjà existants, à la Société.

21.3.26 Concernant la date de référence comptable, les principes comptables

La modification de la date de référence comptable de la Société, ou la modification des principes comptables de la Société, sauf dans la mesure requise par la loi ou aux fins de se conformer aux nouveaux standards comptables ou avec l'approbation préalable du Comité d'Audit.

21.3.27 Concernant le budget annuel

L'approbation, et toute modification du, Budget Annuel pour l'année financière concernée ou la prise de mesures substantiellement incompatibles avec le Budget Annuel.

21.3.28 Concernant l'emprunt

La conclusion par la Société de tout contrat ou convention de crédit aux fins d'obtenir, un emprunt, avance, crédit ou financement quelconque ou tout autre endettement ou responsabilité sous la forme d'un emprunt, autres que ceux en vertu des Conventions de Crédit, du Mezzanine Agreement ou des PECs sauf le crédit obtenu dans le cadre du cours normal et ordinaire des affaires ou tel que prévu dans le Budget Annuel.

21.3.29 Concernant les charges et garanties

L'établissement d'une charge quelconque sur tout capital non appelé, ou sur tout bien autre quelconque, de la Société ou l'octroi d'une garantie, indemnité ou sûreté quelconque, ou la conclusion par la Société de toute convention ayant un effet similaire ou la prise en charge d'une responsabilité quelconque, quelle soit actuel ou éventuel, par rapport à toute obligation due par une personne quelconque autre qu'une entreprise détenue à 100% par la Société (sauf en vertu des Conventions de Crédit ou autres que des privilèges ou des opérations de clauses de rétention, surgissant dans tous les cas dans le cours ordinaire et normal des affaires).

21.3.30 Concernant des demandes de financement

La demande, ou la soumission à un plan d'affaires ou la demande d'autres informations, auprès d'un établissement financier ou tout autre tiers aux fins d'obtenir un financement.

21.3.31 Concernant des prêts

Le prêt d'argent ou l'octroi d'un crédit par la Société sauf:

- (a) aux employés de la Société dont le montant n'excède pas EUR 5.000;
- (b) le crédit octroyé dans le cours normal et ordinaire du commerce des affaires de la Société; ou
- (c) à une entreprise liée détenue à 100%.

21.3.32 Concernant les assurances

Toute modification substantielle des polices d'assurance de la Société.

21.3.33 Concernant des donations

L'octroi d'une contribution ou d'une donation politique quelconque, ou d'une contribution ou donation charitable quelconque, qui aurait pour conséquence de porter le montant total au-dessus de EUR 5.000 au cours d'une année financière.

21.3.34 Concernant des litiges

L'introduction et la conduite ou le règlement de tout conflit ou arbitrage ou procédure de médiation par la Société (sauf ceux concernant la collection de dettes dans le cours ordinaire et normal des affaires de la Société ou applications pour une injonction intérimaire ou toute autre mesure urgente où il n'est pas raisonnablement faisable d'obtenir le consentement requis) lorsque le montant réclamé est supérieur à EUR 100.000.

21.3.35 Concernant des proclamations

Des proclamations faites par ou pour le compte de la Société (selon le cas) en relations avec les actions décrites à l'article 21 ci-dessus ou en relation avec la proposition de prendre une telle action.

21.3.36 Concernant des conventions

La conclusion par la Société de toute convention ou engagement liant d'entreprendre l'une des actions telles que décrites ci-dessus.

21.3.37 concernant les cessions

L'exercice de tout pouvoir discrétionnaire, pouvoir ou autorité, ou l'octroi de tout consentement à l'égard d'une cession d'actions de la Société, y compris, sans limitation, l'accord sur une valeur équitable ou un prix de vente de ces actions.

Art. 22. Délégation de pouvoirs

22.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large ainsi que les pouvoirs de représenter la Société vis à vis des tiers, à un ou plusieurs Administrateurs, gérants ou autres agents qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires, dans les conditions et avec les pouvoirs que le Conseil déterminera.

22.2 La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

22.3 Le Conseil d'Administration peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non.

Art. 23. Représentation de la Société

23.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux Administrateurs ou par les délégués du Conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

23.2 Les Administrateurs ne peuvent cependant engager la société par leur signature individuelle, excepté s'ils ont été spécialement autorisés à cet effet par une résolution du Conseil.

Art. 24. Intérêt opposé

24.1 Au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise au Conseil, cet Administrateur est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

24.2 L'Administrateur concerné ne prendra pas part au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

Art. 25. Commissaire aux comptes

25.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'Assemblée Générale.

25.2 La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne peut cependant excéder six ans, renouvelable.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 26. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

26.1 L'Assemblée Générale représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

26.2 Les décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 27. Assemblée générale annuelle

27.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège de la Société le trente premier mars 2002 à 14 heures et pour la première fois en deux mille cinq. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

27.2 Toute assemblée générale des actionnaires, ordinaire ou extraordinaire, pourra se tenir à l'endroit et à l'heure spécifiés par le Conseil dans sa convocation.

27.3 Le Conseil pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Cette dernière devra être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 28. Endroit et convocation

28.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut être tenue à l'étranger uniquement si, selon l'avis discrétionnaire et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Des résolutions de l'Assemblée Générale tenue ailleurs peuvent être valablement adoptées seulement si l'entière du capital émis est représentée.

28.2 Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la loi. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 29. Président, Secrétaire et procès-verbal

29.1 Les assemblées générales sont présidées par la personne désignée à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires elle-même. Le Président devra alors désigner un Secrétaire pour cette assemblée, lequel ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

29.2 Le Président du Conseil peut demander à un notaire de dresser un enregistrement officiel de l'assemblée générale des actionnaires aux frais de la Société.

29.3 A moins qu'un enregistrement officiel ait été dressé par un notaire, le procès-verbal devra être dressé à l'assemblée générale des actionnaires par le Secrétaire. Le procès-verbal devra être approuvé et signé par le Président et le Secrétaire de l'assemblée générale des actionnaires correspondante en témoignage de celle-ci, ou devra être adopté par la prochaine assemblée générale des actionnaires et en témoignage devra être signé par le Président et le Secrétaire de cette assemblée générale des actionnaires.

29.4 Le Conseil tient un registre écrit de toutes les résolutions. De tels registres sont tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société. Copies ou extraits de tels registres seront fournis aux Actionnaires gratuitement ou au prix coûtant.

Art. 30. Procédure de vote dans différentes catégories d'actions

Conformément à l'article 68 de la loi de 1915, lorsqu'il existe plusieurs catégories d'Actions et que la délibération de l'assemblée générale des Actionnaires est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence requises par l'article 67-1 de la Loi de 1915 et de majorité requises par ces Statuts pour chaque catégorie.

Chapitre V.- Année sociale, Distribution des bénéfices

Art. 31. Année sociale

31.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

31.2 Les comptes annuels seront signés par tous les membres du Conseil et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires pour adoption. Si la signature d'un ou plusieurs des membres du Conseil manque, ce fait et la raison d'une telle absence devront être spécifiés.

31.3 Le Conseil dresse les comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il soumet ces documents avec le rapport des opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Annuelle au(x) commissaire(s) aux comptes.

Art. 32. Consultation des comptes annuels

32.1 Quinze jours avant l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, les comptes annuels, le rapport annuel et toute autre information requise par l'article 73 de la Loi de 1915 telle que modifiée, devront être à disposition des Actionnaires pour consultation au siège de la Société.

32.2 Des copies gratuites des documents visés dans le présent Article 31 devront être rendues disponibles par la Société pour les Actionnaires.

Art. 33. Réserve légale

Cinq pour cent (5%) du résultat net de la Société devront être alloués à une réserve légale. Une telle allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Art. 34. Distribution de bénéfices

34.1 Dans la mesure où la Société a des bénéfices tels que définis à l'article 72-1 de la loi de 1915 et sous réserve de l'Article 21.3.4, l'Assemblée générale des actionnaires peut décider de distribuer des dividendes aux Actionnaires.

34.2 Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par l'article 72-2 de la Loi de 1915.

34.3 Les dividendes (y compris les dividendes intérimaires) seront payables au siège de la Société à partir de la date de déclaration des dividendes, à moins que la résolution concernée prévoie une date ou un lieu différents.

Chapitre VI.- Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 35. Modification des statuts

35.1 Lorsque des résolutions visant à la modification des présents Statuts seront présentées à l'assemblée générale des actionnaires, ces résolutions devront figurer dans les convocations à l'assemblée générale correspondante et à l'ordre du jour pour cette assemblée générale des actionnaires.

35.2 Une résolution aux fins de modifier ces Statuts telle que prévue par cet Article 34 doit être adoptée par une majorité représentant au moins deux tiers, y compris le vote positif des Actionnaires Ordinaires B, de tous les votes valablement émis de l'assemblée lors de laquelle au moins la moitié du capital émis est représenté.

35.3 Si la moitié au moins du capital social n'est pas représenté lors de l'assemblée en question, la modification sera décidée lors de la deuxième assemblée laquelle sera tenue pas moins de quinze jours ni plus de quatre semaines après la première assemblée. Lors de cette deuxième assemblée une majorité d'au moins deux tiers des votes, y compris le vote positif des Actionnaires Ordinaires B, sera de nouveau exigée pour l'adoption de cette résolution, nonobstant du nombre des Actions représentées lors de l'assemblée en question.

Art. 36. Dissolution, Liquidation

36.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires votant avec le consentement des Actionnaires de la Classe B.

36.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

36.3 Suite au remboursement des apports de chaque Actionnaire (comprenant toutes les primes d'émission payées), le solde net de liquidation sera réparti entre les Actionnaires.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 37. Loi applicable

Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915.

Art. 38. Définitions

«Actionnaires» signifie les Actionnaires Ordinaires A, les Actionnaires Ordinaires B et les Actionnaires Ordinaires C ensemble;

«Actionnaires Ordinaires» signifie les Actionnaires Ordinaires A, les Actionnaires Ordinaires B et les Actionnaires Ordinaires C ensemble;

«Actionnaires Ordinaires A» signifie les porteurs de temps en temps d'Actions Ordinaires A;

- «Actionnaires Ordinaires B» signifie les porteurs de temps en temps d'Actions Ordinaires B;
- «Actionnaires Ordinaires C» signifie les porteurs de temps en temps d'Actions Ordinaires C;
- «Actions Ordinaires» signifie les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires B et les Actions Ordinaires C ensemble émises de temps en temps;
- «Actions Ordinaires A» signifie les actions ordinaires A d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune dans le capital de la Société, avec les droits et restrictions prévus dans les Statuts;
- «Actions Ordinaires B» signifie les actions ordinaires B d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune dans le capital de la Société, avec les droits et restrictions prévus dans les Statuts;
- «Actions Ordinaires C» signifie les actions ordinaires C d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune dans le capital de la Société, avec les droits et restrictions prévus dans les Statuts;
- «Autorité de Cotation Anglaise» signifie la Financial Services Authority agissant en sa qualité d'autorité compétente pour les besoins du FSMA;
- «Bourse de Londres» signifie le London Stock Exchange plc;
- «Budget Annuel» a la signification donnée par la Convention d'Investissement;
- «Céder» signifie, en relation avec les actions ou avec l'intérêt économique ou légal dans l'une quelconque action:
- (j) vendre, céder, transférer ou céder autrement;
- (k) créer ou laisser subsister une quelconque Charge;
- (l) instruire (par voie de renonciation ou autrement) qu'une autre personne devra la recevoir ou se faire céder les droits y relatifs;
- (m) conclure une convention relative aux votes ou à tous autres droits y attachés; ou
- (n) accepter, que ce soit sujet à une condition suspensive ou non, de faire l'une quelconque des actions énumérées ci-dessus,
- et «Cédé» et «Cession» devront être interprétés conformément;
- «Charge» désigne une hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droits de tiers ou intérêt, autre charge ou toute sûreté quelconque, ou une sorte de convention ou d'arrangement produisant un effet similaire;
- «Comité de Rémunération» a la signification qui lui est donné dans la Convention d'Investissement;
- «Conseil» signifie le conseil d'administration de la Société de temps en temps;
- «Contrats de Crédit» signifie le senior facilities agreement conclu en date du 23 juillet 2004 tel que modifié, réaffirmé et complété de temps en temps;
- «Convention d'Investissement» signifie une convention d'investissement qui pourrait être conclu de temps à autre par la Société et les Actionnaires;
- «Cotation» signifie l'admission aux fins de négociation ou autorisation de négocier sur toute bourse d'investissement reconnue en relation avec l'une quelconque des actions de la Société;
- «Date de Cessation» signifie:
- (o) lorsque l'emploi cesse en vertu d'un préavis donné par l'employeur à l'employé, la date à laquelle ce préavis expire;
- (p) lorsqu'un contrat d'emploi est résilié à l'initiative de l'employeur et un paiement est effectué à la place du préavis, la date à laquelle le paiement est réalisé en entier;
- (q) lorsqu'un employé ou un administrateur décède, la date de son décès ou la date de la confirmation de son décès (si la du décès n'est pas connue);
- (r) lorsqu'un administrateur concerné est un administrateur mais pas un employé, la date à laquelle le contrat de fourniture de services avec une Société de Groupe quelconque est résilié; ou
- (s) dans tous les cas, la date à laquelle le contrat d'emploi ou le contrat de provision de service a cessé;
- «Expert» signifie un expert indépendant qui devra être approuvé par l'Investisseur Carlyle et la Société et nommé par la Société, ou à défaut d'une telle nomination endéans 5 Jours Ouvrables à partir du début des discussions à ce sujet, un partenaire de la division expertise d'une entreprise indépendante d'experts comptables internationalement reconnue désigné par le Président de l'Institut des Experts-Comptables en Angleterre ou Wales (ou son député dûment nommé);
- «Family Trust» signifie un trust (émanant soit d'un arrangement (settlement), déclaration ou trust, disposition testamentaire ou de l'absence d'un testament) en vertu duquel les seuls bénéficiaires (et les personnes ayant seule capacité d'être des bénéficiaires) sont les Actionnaires Ordinaires A et/ou les Actionnaires Ordinaires C ayant établi le trust et/ou son épouse et/ou ses descendants linéaires par sang, adoption ou beaux-enfants;
- «Fonds» signifie une quelconque banque, trust d'investissement ou société d'investissement, unit trust, société de construction, société industriellement providente ou attrayante, un quelconque autre plan d'investissement collectif (tel que défini par le FSMA), un quelconque professionnel de l'investissement (tel que défini à l'article 19(5)(d) du FSMA (Financial Promotion) Order de 2001 (le «FPO»), une quelconque société d'une haute valeur nette, une association non constituée ou un trust de haute valeur (tel que défini à l'article 49(2) (a) à (c) du FPO), société, société en commandite, fonds de pension ou société d'assurance ou une quelconque autre personne qui est une personne autorisée sous le FSMA, une quelconque entreprise accessoire ou une entreprise parente de l'une des institutions mentionnées ci-dessus et un quelconque plan de co-investissement en relation avec l'une quelconque des institutions ci-dessus;
- «FSMA» signifie le Financial Services and Markets Act 2000;
- «Groupe» signifie la Société, Midco et les entreprises accessoires de Midco de temps en temps et un «membre du Groupe» sera interprété conformément;
- «ICTA» signifie le Income and Corporation Taxes Act 1988 of England and Wales;
- «Instrument PEC» signifie l'instrument constituant les PECs qui peuvent être exécutés par la Société de temps en temps;

«Investisseur» signifie le détenteur d'Actions Ordinaires B de temps en temps et Investisseur devra être interprété conformément;

«Investisseur Carlyle» signifie CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée incorporée au Luxembourg ayant son siège social au 30, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg;

«jour Ouvrable» signifie un jour autre qu'un samedi, dimanche, ou un jour férié légal en Angleterre ou Wales ou au Luxembourg;

«Loi» signifie le Companies Act 1985 of England and Wales;

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, tel que modifiée;

«Membre de Famille» signifie en relation avec un employé ou administrateur de, ou consultant à, un membre quelconque du Groupe, son époux ou épouse, et/ou ses descendants linéaires par sang ou adoption et/ou ses beaux-enfants;

«Mezzanine Agreement» a la signification qui lui est donné dans la Convention d'Investissement;

«Midco» signifie DAVOS MidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

«PECs» signifie les (*) preferred equity certificates non garantis qui peuvent être émis de temps en temps par la Société par le biais de l'Instrument PEC;

«Plan de Co Investissement» désigne le plan en vertu duquel certains agents ou employés ou parties d'un Investisseur ou son consultant ou son gérant sont autorisés (individuellement ou par le biais d'un corps social ou de tout autre véhicule) à acquérir des actions qui seraient autrement acquis par l'Investisseur;

«personne connexe» a la signification donnée par l'article 839 du ICTA;

«Prix d'Emission» signifie le total du montant libéré (ou crédité comme étant libéré) ainsi que tout montant crédité sur un compte de prime d'émission relatif à l'action concernée dans le capital de la Société;

Proportion Attribuée a la signification qui lui est donné dans la Convention d'Investissement;

«Réviseur» signifie le réviseur d'entreprises de la Société de temps en temps;

«Sortie» signifie soit:

(b) une Vente;

(t) une Cotation; ou

(u) une Vente d'Actifs, sujette à distribution aux porteurs d'Actions Ordinaires dans la Société des recettes au Groupe de cette Vente d'Actifs;

«Valeur de Marché» en relation avec une action signifie le prix par action qui, selon l'avis écrit des Réviseurs et de l'Expert, représente la valeur de marché des Actions concernées à la date de Sortie, ou autrement en se basant sur une vente entre un vendeur et un acheteur disposés à la Date de Cessation, et en déterminant cette valeur de marché, le Réviseur et l'Expert devront:

(a) tenir compte des droits et des restrictions liés à ces actions par rapport au revenu et au capital (mais non pas les restrictions relatives aux cessions);

(b) ne pas tenir compte du fait que ces Actions représentent soit une participation minoritaire, soit une participation majoritaire; et

(c) si la Société doit à ce moment être considérée comme une Société en activité soutenue, assumer qu'elle le restera;

«Vente» signifie la Cession (que ce soit par le biais d'une transaction unique ou d'une série de transactions) de 50% ou plus des Actions Ordinaires B en émission à une personne ou à toute autre personne

(i) qui est une personne liée de cette première personne; ou

(ii) avec laquelle elle agit de concert;

autre que

(i) un Investisseur Carlyle;

(ii) une personne ayant acquis des actions en vertu des Articles 17.2 à 17.12; ou

(iii) une nouvelle société holding de la Société qui est introduite aux fins d'une Sortie, dans lequel la structure du capital social de la Société est répliqué.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à huit (8).

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes:

- M. Thomas von Krannichfeldt, administrateur de société, demeurant au 77 Eustis Lane, Ridgefield, CT 06877, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert Easton, administrateur de société, demeurant au 8, Sheffield Terrace, London W8 7NA, Royaume-Uni;

- M. Gregor Boehm, administrateur de société, demeurant au Hauschildstrasse 4, D-81477 Munich, Allemagne;

- M. Werner Interthal, administrateur de société, demeurant au Rheingaustrasse 190, D-65203 Wiesbaden, Allemagne;

- Mme Zeina Mansour, administrateur de société, demeurant au 48 Iverna Court, London W8 6TS, Royaume-Uni.

Huitième résolution

L'assemblée décide de qualifier les personnes suivantes comme «Administrateurs Investisseurs» tel que défini à l'article 19.2. des statuts les personnes suivantes:

- M. Robert Easton, prénommé;

- M. Gregor Boehm, prénommé.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Robert Easton, prénommé, Président du Conseil d'Administration

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer le terme de leur mandat à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'exercice 2004.

Onzième résolution

L'assemblée décide de que les administrateurs peuvent déléguer la gestion journalière de la société et sa représentation à un ou plusieurs administrateurs.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euro (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Cuisset, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 15, case 12. – Reçu 929,84 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

J. Elvinger.

(095771.3/211/2297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.

ANGLO-DUTCH INVESTMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 80.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(094385.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

PATATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(094386.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

EBICA, EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING & ADMINISTRATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 79.924.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING AND ADMINISTRATION, en abrégé EBICA, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 79.924,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 618 du 9 août 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1059 du 23 novembre 2001 et

- en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 614 du 19 avril 2002.

La séance est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Madame Sabine Lallier, employée privée, demeurant à Strassen.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antoine Baronnet, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Nathalie Pereira, employée privée, demeurant à Thionville.

Madame le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification des statuts. Modification de l'article 3, paragraphe 5 des statuts comme suit:

La société a pour objet:

...

- l'intermédiation en matière d'assurance et de réassurance, et notamment la mise en rapport des preneurs et des entreprises d'assurances ou de réassurances, en vue de la couverture de risques à assurer ou à réassurer, la préparation de la conclusion de contrats d'assurances et l'assistance à leur gestion ou à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Pour exercer cette intermédiation en matière d'assurance, la société agit conformément à un statut de courtier en assurance, selon la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. De ce fait et dans cette activité, seuls les intérêts du client et non pas ceux de ses actionnaires doivent être suivis.

Le conseil d'administration confirme donc que la direction de EBICA S.A. doit librement agir pour ses clients, sans être liée aux intérêts de ses actionnaires afin de respecter pleinement les critères d'indépendance inhérents à l'activité de courtier d'assurance.

2) Démission de deux administrateurs de catégorie A:

- P. Aelbers

- C. de Koning

3) Décharge aux Administrateurs démissionnaires.

4) Nomination de deux nouveaux administrateurs de catégorie A:

- H. Delcourt

- S. Lallier

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article trois (3) des statuts et de le remplacer par les trois paragraphes suivants:

«- l'intermédiation en matière d'assurance et de réassurance, et notamment la mise en rapport des preneurs et des entreprises d'assurances ou de réassurances, en vue de la couverture de risques à assurer ou à réassurer, la préparation de la conclusion de contrats d'assurances et l'assistance à leur gestion ou à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Pour exercer cette intermédiation en matière d'assurance, la société agit conformément à un statut de courtier en assurance, selon la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. De ce fait et dans cette activité, seuls les intérêts du client et non pas ceux de ses actionnaires doivent être suivis.

Le conseil d'administration confirme donc que la direction de EBICA S.A. doit librement agir pour ses clients, sans être liée aux intérêts de ses actionnaires afin de respecter pleinement les critères d'indépendance inhérents à l'activité de courtier d'assurance.»

Suite à cette modification, les sixième et septième paragraphes de l'article trois (3) des statuts deviennent les huitième et neuvième paragraphes de l'article trois (3) des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de deux administrateurs en fonction, à savoir:

Monsieur Peter Aelbers, employé privé, né à Ijsselstein (Pays-Bas), le 03 juin 1952, demeurant à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy;

- Monsieur Cornelis Johannes de Koning, Directeur ABN AMRO, Asset Management, né à Gravenhage (Pays-Bas), le 23 janvier 1943, demeurant à EC2N 4BN Londres, 82, Bishopsgate.

Troisième résolution

L'assemblée leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

Sont nommés deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Hugues Jacques Edouard Alain Delcourt, employé privé, né à Saint-Omer (France), le 15 mai 1968, demeurant à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J. F. Kennedy;

- Madame Sabine Chantal Lallier, employée privée, née à Briey (France), le 4 octobre 1967, demeurant à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J. F. Kennedy.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Lallier, A. Baronnet, N. Pereira, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2004, vol. 902, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2004.

F. Kessler.

(094964.3/219/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**EBICA, EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING & ADMINISTRATION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 79.924.

Statuts coordonnés, suite à une nouvelle assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 octobre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2004.

F. Kessler.

(094966.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

KALBAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.450.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(094392.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 70.971.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(094393.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.477.

Le bilan pour la période du 28 novembre 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(094395.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

WHITE MOUNTAINS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.478.

Le bilan pour la période du 28 novembre 2003 au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

(094397.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

DH 2004, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 25,000.-.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 104.181.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the fifth day of November.
Before Us, Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There Appeared:

CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED with registered office at 18, Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with Jersey Financial Services Commission Number under number 70401.

Hereby represented by Philip Basler-Gretić, attorney-at-law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 4 November 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Objet

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination DH 2004, S.à. r.l.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at twenty five thousand (25,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares («parts sociales») of twenty five euros (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P. shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Article 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

7.1.2.3. In case of plurality of directors, the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

7.1.3. A director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.4 above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P. shall be a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors.

7.1.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call which shall be initiated from Luxembourg or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General Shareholders' Meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 25th of the month of February, at 2 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual Accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of September 2005.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of Articles

These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P. shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 7.1.2, 7.1.3 and 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED	1,000	25,000	100%
Total	1,000	25,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty five thousand euros (25,000.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at EUR 25,000.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,950.-.

Resolutions of the Shareholder

1. The Company will be administered by the following directors:
 - a. Mr. Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, in Liverpool, Great Britain, with professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom;
 - b. Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - c. Mrs. Delphine Tempé, attorney at law, born in Strasbourg, France on 15 February 1971, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le 5 novembre,
Par-devant Maître Devaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED établie et ayant son siège social à 18, Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculé auprès du «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro 70401. ici représentée par M. Philip Basler-Gretić, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Denomination

La Société aura la dénomination: DH 2004, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.3. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 7.1.2.1. ci-dessus, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

7.1.2.4. En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.4 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo laquelle sera organisée à partir de Luxembourg ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale Annuelle des Associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 25 du mois de février, à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des Comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes Annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier octobre et se termine le 30 septembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2005.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P. est associée de la Société, les dispositions des articles 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED	1.000	25.000	100%
Total	1.000	25.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de vingt cinq mille euros (25.000,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué 25.000,- EUR.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.950,-.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- a. M. Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à Hudson House, 8-10 Tavistock Street, London, WC2E 7PP, UK;
- b. M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 Avril 1962, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- c. Mme. Delphine Tempé, avocat, née à Strasbourg France, le 15 février 1971, avec adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163. Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L- 2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Basler-Gretić, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 56, case 8. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2004

J. Delvaux.

(095147.3/208/445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

ALISTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.376.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Signature.

(094398.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

ACACIO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange.

R. C. Luxembourg B 69.407.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(094444.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

ACACIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange.

R. C. Luxembourg B 62.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(094446.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

CD BUTTEK BEIM PALAIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.498.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(094448.3/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2004.
